

UN POUR TOUS TOUS POUR UN JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel
des
Sociétés Suisses
d'Égypte, de Palestine et de Syrie

Le Journal Suisse d'Égypte et du Proche-Orient est envoyé à tous les Suisses d'Égypte, et du Proche-Orient. Abonnements facultatifs : Égypte 50 P.T. par année. Pour la Suisse et l'Étranger : - 25 Frs. suisses par année.

Adresse télégraphique «HELVE»

Rédaction, Administration et Expédition : Bulkeley-Alexandrie Tél. R. 1541.

La Suisse et le Tourisme

Alors que la Suisse organise son congrès touristique, l'Égypte s'appête pour la première fois, à recevoir au Caire le Congrès international du tourisme. Notre pays y sera représenté et sans vanité aucune, il n'est que juste de constater que la Suisse fut une initiateur en ce domaine et qu'elle a bien mérité non seulement du tourisme mondial, mais encore du tourisme en Égypte.

Nous aurons l'occasion de revenir sur le rôle joué par nos compatriotes dans le développement touristique sur les rives du Nil. Bornons-nous pour l'instant à un bref résumé de l'activité touristique en Suisse même.

Grâce à sa situation presque au centre de l'Europe et au faite des Alpes, la Suisse est le rendez-vous des touristes accourus de toutes les parties du globe; et certes elle mérite bien son nom de Playground of the World. Malgré l'imposante barrière que dressent les Hautes-Alpes, les principales lignes internationales du continent s'y croisent, et les voies de communication ne laissent pas d'y être relativement très nombreuses.

À côté de ses sites aussi divers que pittoresques, de son climat salubre, de son air si pur, de ses eaux curatives, en un mot de tous les avantages naturels qui sont comme la source même du tourisme, la Suisse possède un autre facteur de première importance, propre à attirer et à retenir les étrangers : une organisation économique touristique extrêmement étudiée.

Cette organisation comprend, entre autres éléments, des conditions politiques stables, des écoles et des instituts d'éducation justement consacrés, des médecins renommés, ainsi que des voies de communication modernes, le fonctionnement modèle des moyens de transports et de grandes facilités d'installation et d'aménagement, enfin et surtout le perfectionnement de l'industrie hôtelière. Dans l'un ou l'autre de ces domaines, la Suisse peut être égalée, elle ne saurait être dépassée.

L'économie nationale de la Suisse dépend dans une large mesure, du développement du tourisme, de l'industrie hôtelière et des moyens de transports. On s'en rend si bien compte que, depuis longtemps, se sont partout constitués des Syndicats d'initiative locaux ou régionaux, qui groupent soit les personnalités, soit les entreprises ayant à cœur la mise en valeur d'une région ou d'une station.

Ils sont appuyés par diverses associations, telles que le Club Alpin suisse, qui s'est assigné pour tâche de propager l'amour de la montagne et de faciliter les

excursions. Dans une autre branche, le Touring Club suisse, l'Automobile-Club Suisse et quantité d'Associations sportives contribuent à intensifier le tourisme routier et la pratique de sports en plein air.

De leur côté, les organismes qui se trouvent directement intéressés au tourisme, conscients de sa valeur économique, exercent une active propagande en sa faveur: chemins de fer fédéraux et autres entreprises de transports, société suisse des hôteliers, agences de voyages, etc.... Tous ces efforts, jadis fragmentaires, unilatéraux et insuffisants se sont fondus en 1917 dans l'Office national suisse du Tourisme, institution principale de l'Association nationale pour le Développement du Tourisme. Cette dernière a été créée avec l'aide de nombreuses entreprises de transports et de sociétés financières, industrielles ou commerciales, par les autorités fédérales, cantonales et communales, afin de développer le travail et de centraliser toutes les organisations ayant trait à l'activité du mouvement des étrangers en Suisse.

D'autres associations s'occupent également, — dans les domaines plus spéciaux, mais toujours en harmonie avec l'Office national suisse du tourisme, — du mouvement des étrangers. Citons dans ce sens la Société suisse de Climatologie et de Balnéologie, formée par les médecins des villes d'eaux et des stations climatiques, ainsi que l'Association des Stations balnéaires.

Un homme d'Etat anglais disait : « Les Suisses ? Ils travaillent tous dans la banque ou dans l'hôtellerie ».

Sans doute n'avait-il visité que Bâle et Lucerne. A travers ce qu'elle a d'exagéré, cette boutade respire pourtant un fonds de vérité, car, si nous laissons de côté les banquiers, qui figurent parmi les principaux intéressés du tourisme, reconnaissons que les hôteliers helvétiques sont très nombreux. La Suisse compte environ 9.000 hôtels avec 216.000 lits dont 78 0/0 c'est-à-dire 168.500, appartiennent aux hôtels spécialement réservés aux touristes.

Le mouvement touristique suisse est d'une haute valeur pour la balance des paiements et la couverture du bilan commercial de cette nation. Selon les économistes qui ont étudié la question, le montant total s'élèverait de 350 à 500 millions de francs.

Faut-il s'étonner que, en présence de tels chiffres, les autorités suisses et tous les milieux intéressés au développement de l'économie nationale accordent leur appui au tourisme et aux organisations de propagande touristique ?

Tout invite les visiteurs à prendre le chemin de la Suisse. Ils y trouveront en chaque saison, et suivant leur tempérament et leurs besoins, les sports ou le repos, la tranquillité et la santé.

L'on sait la crise terrible qui sévit actuellement encore dans l'industrie hôtelière quoique semble-t-il l'avenir s'annonce meilleur.

La guerre et l'après-guerre, les changes avilis, les communications raréfiées, il n'est pas d'obstacles auxquels le tourisme suisse n'ait pas eu faire face au cours de ces dernières années. Les pertes se sont accumulées, la situation n'a rien de réjouissant encore. Cependant le Suisse est tenace. Il attend des jours meilleurs et se prépare à reprendre, riche d'une expérience nouvelle, son activité d'antan. Les Suisses à l'Étranger peuvent être en ces temps de crise, d'un excellent secours. Le pays a besoin de leur collaboration. Qu'ils travaillent à dissiper les préventions et incitent ceux qui les entourent, à visiter la Suisse. Ils rendront service à leurs compatriotes demeurés au pays et peuvent être assurés à leur reconnaissance.

Lettre de Suisse

Questions économiques Nos perspectives d'avenir et le budget fédéral

Les récents débats aux Chambres fédérales concernant le budget fédéral ont précisé en chiffres exacts ce que tout le monde sait plus ou moins : c'est que, si notre situation financière a été équilibrée avec peine de 1927 à 1929, nous sommes entrecoupés maintenant dans une période angoissante de déficits, dont nul ne peut prévoir la durée ni l'issue.

Voici les faits et les chiffres tels qu'ils ont été présentés par le chef du Département des Finances, M. Musy, et les rapporteurs de la Commission, MM. Dietschi aux États et Dollfuss au National : Le budget prévoit pour 1933 une forte diminution des recettes de la Confédération, qui n'atteindront plus que 371 millions, alors que celles du budget de 1932 étaient de 409 millions. Comme, malgré une stricte économie, les dépenses se monteront à 442 millions, notre prochain budget accuse un déficit de 70 millions au minimum. Ceci, sans parler des C. F. F. qui ont leur comptabilité séparée, et qui font prévoir un déficit de 45 millions. La dette fédérale se monte à 2 milliards et entraînera à elle seule un service d'intérêts et d'amortissement de 40 millions.

La crise étant mondiale et les dernières réserves de tous les pays épuisées, nos meilleures industries d'exportation et notre hôtellerie ne remonteront probablement jamais la pente. Il ne faut donc pas s'attendre à une amélioration de notre situation mais poursuivre un plan financier qui permette d'amortir notre dette et d'équilibrer notre budget. Aux yeux de M. Musy, seule une politique de déflation atteindra ce but, en baissant et en adaptant tous les prix à la puissance d'achat. Ce serait, dit-il, le meilleur moyen de lutter contre le chômage. Dans tous les budgets du monde, il n'est que deux moyens de se sortir d'un désastre financier : l'augmentation des recettes et la réduction des dépenses. A cette heure critique les deux alternatives doivent jouer de concert, car une augmentation de notre dette nationale sans couverture suffisante — couverture métallique ou productive — conduirait inévitablement à l'inflation, c'est-à-dire à la dépréciation de notre franc, soit à l'intérieur, soit dans les transactions avec l'étranger.

Il est compréhensible au point de vue psychologique que, dans toute la discussion budgétaire aux Chambres, chaque orateur ait cherché l'unique salut dans la doctrine politique de son parti : les uns demandent des réductions de salaires et de subventions et de nouveaux impôts indirects, les autres un impôt de crise faisant suite à l'impôt de guerre, mais pour une partie seulement des contribuables, concentrant ainsi les charges sur les fortunes à chiffre élevé. Si les uns font valoir qu'il est anti-démocratique de vouloir rétablir l'équilibre au détriment d'une petite minorité, les autres avancent qu'une réduction des salaires est un remède inefficace, car en diminuant la puissance d'achat, il accentuera encore la crise.

Un compromis a été cherché pour le moment dans une réduction de 7,5 0/0 des salaires du personnel fédéral, ce qui réalisera une économie de 24 millions. Le budget militaire sera ramené à 90 millions au lieu de 94. Les subventions fédérales qui dépendaient de la libération des Départements et des Chambres sont réduites de 10 à 15 0/0 ; celles par contre, dont le montant est fixé par la loi (comme par exemple, la subvention aux caisses d'assurance par membre assuré) sont maintenues pour le moment ; mais déjà M. Schulthess a fait prévoir un projet libérant la Confédération du versement intégral de ces subventions. De plus le chef du Département d'Economie publique demandera à employer pour une période limitée à 4 ou 5 ans environ 25 millions des recettes des revenus sur l'impôt du tabac et de l'alcool pour les tâches sociales de l'Etat, la crise exigeant de la Confédération des mesures extraordinaires pour venir en aide aux chômeurs ou à des industries menacées.

Les mois qui viennent nous montreront si ces mesures sont suffisantes. Il est probable que l'avenir nécessitera une transformation plus radicale de tout notre système économique.

A. Leuch.

Croquis d'Égypte

DÉSERT...

Il y a dix heures que l'auto roule. Les têtes casquées de liège, trop longtemps cahotées, seconées, abritent maintenant des sommeils branlants. Quatre autos qui se suivent, cela fait dix casques coloniaux khaki ou blancs, tous un peu sales, couleur du sable, déjà couleur du temps. Tout à l'heure encore c'était la nuit, une nuit froide, anonyme, une nuit d'attente faite de plaids et de manteaux, de conversations au chauffeur pour « qu'il ne s'endorme point », aucun parfum de fleurs, aucun grésillement d'insectes, une belle nuit claire toute cloutée d'étoiles. Mais la Grande Ourse vient de s'éteindre et Vénus qui brillait si fort s'est effacée juste avant de voir paraître le soleil et je regarde maintenant l'aube aérienne de mon premier jour au désert.

Le matin est frais et rouge comme une pomme. Sur un rocher une gazelle se dresse, allonge sa tête où deux minces cornes s'élèvent comme une lyre. Elle est jolie, mince, nerveuse et dans ses jambes frémissantes je devine le bond qui va tout d'un coup détendre sa fuite ramassée. Elle nous regarde, puis fit... s'envole d'un seul élan en nous montrant son petit derrière blanc.

« Faut-il la tuer ?... » demande le chauffeur soudanais en bon civilisé qui ne voit dans tant de grâce qu'une chaire fine et une fourrure, de quoi faire un bon dîner et un coussin.

Les autos roulent, roulent en procession cahotée. Marsa Matruh quittée hier soir n'est plus qu'un souvenir et Siwa, pas encore un espoir d'eau fraîche. Le grand désert est un disque de sable dur ou le soleil pèse de tout son poids d'or.

Les yeux tâchent de découvrir un arbre, une forme, quelque chose de vert et de vivant, mais tout le long de la route rien que de temps en temps un amas d'ossements (quelle bête s'est couchée là pour mourir ?...) un dessin de coquillages ou de pierres blanches dérangé par le vent, tout ce qui reste du nom d'Allah inscrit par la main assoiffée d'un pèlerin.

La lumière monte avec une chaleur desséchée. La soif est longue au désert, longue à l'infini ! Elle rôde dans le cercle fermé, de l'horizon éfrangé de mirages.

Mirage cette eau rose pâle, si pâle, où baignent des rochers noirs...

Mirage ces îles heureuses qui se perdent dans le ciel...

Mirage cette baie ronde et douce, cette courbe d'eau...

Mirage cette double palmeraie reflétée dans ce lac...

Bidons crevés, os blancs, buissons d'épines rôties, des pierres... Interminablement, la piste se déroule.

Au-devant de nous, une forme empaquée de laine surgit on ne sait d'où et s'avance avec de grands gestes. Notre voiture s'arrête. C'est un vieux Bédouin qui nous fait signe. Il ne crie pas. Le désert apprend le silence et le vide des mots. Il nous montre une petite bouillotte d'émail bleu, sans doute « made in Austria » et je comprends qu'il demande la seule chose que l'on ne peut refuser : de l'eau.

Et tandis que le chauffeur remplit la petite bouillotte c'est nous qui posons les éternelles questions des Blancs : « Comment peux-tu vivre ici ? N'y a-t-il pas un puits ? » — « Desséché », répond l'homme.

Et c'est tout. A dix mètres, la tente brune rayée de larges bandes marron d'où émergent des têtes curieuses. Une femme, un adolescent, une petite fille vêtue de rouge, qui elle s'avance. Un chameau accroupi dirige vers nous son regard digne. Le vieux remercie d'un geste simple en se touchant le front et emporte l'eau. Les autos s'éloignent pleines de questions, de regards jetés en arrière, mais le désert reprend cette forme couleur de sable et tout s'efface dans la poussière.

Des demi-cercles de collines creusées à leur base surgissent à l'horizon et semblent les corniches d'un grand temple enseveli dans le sable. On les dépasse, d'autres, encore d'autres, qui derrière nous se rejoignent. Nous entrons dans le pays des temples, Siwa, la ville du Dieu Soleil est proche !...

Je crois la deviner après chaque cycle franchi, derrière cette couronne de rochers percés d'ouvertures carrées, ces montagnes si vieilles toutes brisées et

mauves. Des pierres bizarrement groupées prennent des apparences fantastiques. Est-ce un masque d'empereur cet énorme profil de granit détaché de la paroi rocheuse ?... Un immense chameau de pierre dort agenouillé dans un sommeil pétrifié.

Siwa, la ville aux mille sources, que notre soif t'a désirée !... O, la lassitude exaspérée de cette dernière descente vers l'oasis ! Il y a des heures que le soleil brûle, que l'horizon reflète un trop long mirage d'eau, et toujours un dernier espace de terre plissée à franchir !... Mille enceintes de pierres mentent maintenant. Chacune est pleine de désolation de ruine et de mort, chacune voudrait dissimuler, mais je sais que leurs précautions les trahissent, Siwa la ville fermée est là !...

L'épanouissement vert bleu d'un grand palmier s'avance au-devant de nous, étale ses palmes arquées doucement frémissantes et son geste d'accueil dit qu'enfin nous sommes admis dans la cité interdite.

Un oiseau se lève, chante et s'enfuit. Jeanne Arache.



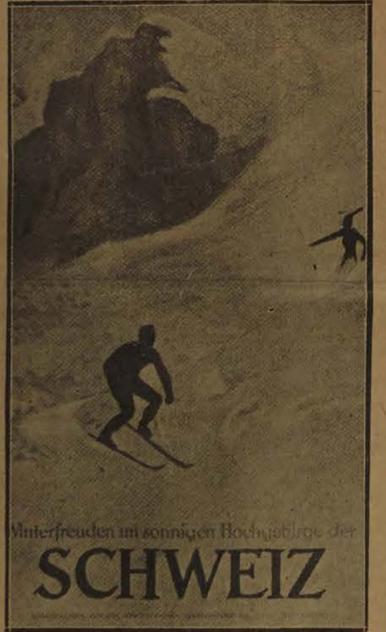
L'Accès de la Suisse à la mer

Comme l'Anglais à complet à carreau, l'amiral suisse aura été, pendant longtemps, une source inépuisable de plaisanteries. Le caractère essentiellement continental de la Confédération helvétique paraissait offrir aux émules d'Alphonse Allais, un côté de comique irrésistible.

Le jour est venu pourtant où l'éloignement de la Suisse de tout débouché maritime représente tout autre chose qu'un motif à s'esbaudir.

La guerre européenne et mondiale de 1914-1918, avec son cortège de souffrances et de privations, est venue apporter à tous les peuples, neutres et belligérants, les leçons d'une dure expérience. La Suisse en eut sa large part. Coincée entre la France et l'Italie, d'une part, l'Allemagne et l'Autriche de l'autre, elle offrait un terrain merveilleusement propice à la contrebande et se prêtait mieux que tous les autres pays à faciliter le ravitaillement des empires centraux. Il était naturel que la France, dès 1914, l'Italie, à partir de son entrée en guerre en mai 1915, ne l'entendissent point de la sorte.

C'est pourquoi, sans que nul sentiment de malveillance n'intervint dans ces mesures, la Suisse se trouva, pendant toute la durée des hostilités, dans une situation économique fort gênée et dans le plus grand embarras pour assurer le ravitaillement à peu près normal de sa population stable.



L'ACCÈS DE LA SUISSE A LA MER

(Suite)

A cette époque, le problème de l'accès de la Suisse à la mer commença de se poser comme une nécessité impérieuse. Plusieurs solutions furent envisagées. Le Gouvernement français avait mis à la disposition des autorités fédérales une partie des quais et des docks de Sète, ce qui faisait pratiquement du petit havre méditerranéen le port suisse sur la mer. D'autre part, la distance relativement faible qui relie Gènes à la Suisse inclinait certains à penser que le grand port italien aurait été mieux désigné que tout autre pour continuer le débouché suisse sur la mer si ardemment souhaité.

Toutefois, ce n'était là considérer que l'un des aspects du problème. Il ne suffisait pas de désigner un point de la côte océane ou méditerranéenne et de dire : désormais les marchandises d'outre-mer, dont la Suisse a besoin, seront concentrées et stockées là. Il fallait se préoccuper encore de leur acheminement jusqu'à la frontière helvétique.

Ces transports par voie ferrée offraient l'inconvénient d'être fort coûteux et de grever les produits, au moment de leur arrivée, de charges qui fatalement devaient en élever les prix de vente.

C'est pourquoi, dès le temps de la guerre, on envisagea comme la solution la plus pratique et la moins coûteuse à la longue — quel que dût être le montant des frais d'installation — le principe de la navigation fluviale. Bâle allait devenir le port maritime de la Suisse. On y en concentraient les marchandises débarquées à Anvers et acheminées jusqu'à la grande cité helvétique, par le canal de l'Escaut et par le Rhin. Ainsi les deux peuples frères, le peuple suisse et le peuple belge, allaient se donner la main et jeter ensemble les fondements de la plus heureuse et féconde collaboration.

Il fallait commencer par procéder aux travaux de régularisation du Rhin. Ces travaux consistèrent à construire des épis pour contenir le courant dans un chenal navigable fixe. Ces travaux sont actuellement en cours d'exécution. Ils se poursuivent sur un parcours de cent kilomètres, de l'embouchure du canal de Kembs jusqu'à Strasbourg. On évalue à soixante millions de francs suisses — trois cents millions de francs français — les frais de cette gigantesque entreprise. La Suisse assume le sixième pour cent du montant global de cette somme. Actuellement le transport des marchandises par voie d'eau se fait d'Anvers à Strasbourg. L'état des travaux entrepris entre la capitale de l'Alsace et Bâle permet d'espérer que l'an prochain, l'acheminement pourra être poursuivi de la même façon jusqu'au grand port bâlois.

Car on ne s'est pas contenté de travailler à la navigabilité du Rhin. Il a fallu procéder aux installations nécessaires pour assurer à la ville de Bâle les avantages d'un trafic maritime régulier. Après de premiers et encore timides essais, les autorités cantonales avaient fini par faire procéder à la construction de quelques grues. Puis on entreprit de creuser un bassin aujourd'hui achevé, muni de ponts transbordateurs, de vastes entrepôts et de places de dépôts. On y compte à l'heure actuelle quatorze grues électriques, cinq ponts roulants, trois aspirateurs à céréales. Trois compagnies de navigation ont fait creuser tout près de là des silos d'une capacité totale de trente mille tonnes.

L'effort ne s'est pas arrêté là. On s'est également soucié de créer une flotte rhénane nationale. La Société Suisse de Remorquage fut fondée en 1919 avec l'appui des Chemins de fer fédéraux, de plusieurs gouvernements cantonaux et d'un grand nombre d'industriels et de gros commerçants. Grâce à cette flotte, la Suisse a pris place dans le groupement des Etats riverains du Rhin. La Société Suisse des Remorqueurs s'est préoccupée avant tout d'augmenter les relations entre les ports belges et la Suisse et, dans ce but, a fondé plusieurs succursales. Sa filiale est la Société anonyme « Chargeurs belgo-suisse », fondée à Anvers il y a trois ans.

Quelques chiffres en diront plus que de longues considérations. En 1931, le trafic total du port de Bâle a été d'un million trois cents mille tonnes. Ce montant ne comporte pas bien entendu, celui des marchandises transportées par chemin de fer de Strasbourg et de Kehl à Bâle. Les contingents les plus importants sont ceux du charbon, du coke, des céréales, des matières premières nécessaires à l'industrie; fer brut, pyrites, phosphates, arachide, benzine, sucre, huiles. On calcule qu'après l'achèvement des travaux en cours d'exécution pour la navigabilité du Rhin, le montant du trafic atteindra deux millions de tonnes.

Comme on le faisait remarquer plus haut, le principal avantage de la navigation fluviale est la diminution des frais de transport. Non seulement ce genre de transports entraîne des frais relativement minimes mais les Compagnies de chemins de fer, pour lesquelles le trafic par voie d'eau constitue une grave concurrence, ont réduit leurs tarifs ces dernières années.

Ainsi, comme le faisait observer dernièrement M. Jacquet, directeur de la Société Suisse de Remorquage, la possession d'une voie navigable a permis d'avoir un élément régulateur des tarifs, ce qui, pour la Suisse, est d'une importance capitale.

La Belgique, de son côté, a gagné, du fait de la navigation sur le Rhin, la possibilité de s'ouvrir de nouveaux débouchés en Suisse pour un grand nombre de ses produits : charbon, huile de lin etc.

Pour le transport des céréales, on a pu constater des avantages non moins appréciables, puisque la Suisse est, avec la Belgique et la Hollande, le seul pays qui n'ait pas, ces dernières années, apporté des restrictions à l'importation des grains.

Parmi la Presse Suisse

Généralistes Suisses

La plupart des Suisses, à commencer par moi-même, ignoraient jusqu'ici que le général Wille eût été le onzième commandant en chef de l'armée suisse. Il a fallu le livre de M. Charles Gos : *Généralistes Suisses*, pour nous l'apprendre. L'ouvrage est préfacé par le colonel-commandant de corps Guisan et dédié à la mémoire du colonel Feyler. C'est en ces termes que le Colonel Lecomte présente ce beau livre aux lecteurs de la *Gazette de Lausanne*.

On peut distinguer dans *Généralistes Suisses* deux choses : l'enseignement historique et le souffle patriotique, l'un pénétrant l'autre.

En fait de généraux ayant commandé en chef l'armée suisse, la génération actuelle ne connaît guère que les trois derniers, Dufour, Herzog et Wille, dont les portraits ornent la salle à boire de mainte auberge campagnarde.

Sachons gré à M. Charles Gos d'avoir tiré de l'oubli les noms de leurs huit prédécesseurs, depuis Ulrich de Hohensax, le conquérant du Milanais en 1512, jusqu'à Pierre-Conrad de Donatz, qui commanda en 1845 les 20.000 hommes levés par la Diète fédérale lors de l'affaire des corps-francs de Lucerne, prélude de la guerre civile du Sonderbund.

De ces onze généraux, quatre seulement avaient revêtu auparavant, à l'étranger, des grades supérieurs. La plupart d'entre eux, même aux siècles passés, avaient fait leur carrière militaire essentiellement au pays natal. Dufour, même, n'avait été, en France, que capitaine de génie. Bien qu'il eût vécu dans l'armée française l'époque héroïque, de 1809 à 1815, il avait surtout été employé à des travaux de fortification et de topographie et n'avait pas fait la grande guerre. Si le service étranger a influé sur la formation technique de nos généraux, ils n'ont donc jamais été des condottieri revendus de l'étranger et ignorants de nos mœurs et de nos coutumes. Ils ont été, avant tout, des patriotes, ayant passé leur vie en Suisse, en contact avec le peuple suisse et dévoués à son service.

C'est cette note patriotique que M. Gos fait fort bien ressortir et sur laquelle je voudrais insister ici, plutôt que sur les intéressants détails historiques, parfois inédits, dont le livre fourmille.

Lorsque Dufour donna, en 1817, sa démission d'officier français pour rentrer dans sa patrie genevoise, devenue suisse, il écrivait à un ami : « Heureux, si rentré dans la classe des citoyens suisses, je peux y trouver le repos de l'âme ; heureux, si mes faibles talents peuvent être de quelque utilité à mes concitoyens. » On sait de quelle utilité furent à la Suisse les services de ce soldat patriote, dont le talent n'était égalé que par sa modestie et son dévouement. M. Gos rappelle fort à propos que l'Assemblée fédérale a élevé à la mémoire de Dufour un monument impérissable en donnant son nom à la plus haute cime des Alpes suisses.

Herzog n'avait peut-être pas l'envergure intellectuelle de Dufour, mais il sut donner, lui aussi, un bel exemple de modestie et de dévouement. Militaire suisse qui n'avait fait qu'un stage de huit

mois, comme lieutenant d'artillerie dans l'armée allemande, il se révéla en 1870 et 1871 l'homme de la situation. Dans ses rapports de fin de service, il eut le courage de dénoncer avec une brutale franchise les défauts de notre armée.

Wille, bien que né en Allemagne, avait été élevé en Suisse et n'avait fait, comme Herzog, qu'un stage très bref, comme lieutenant dans l'artillerie allemande. Sa carrière est trop connue pour que je la retracé ici. Tous ceux qui ont eu le privilège de l'avoir pour chef direct, seront d'accord avec M. Gos pour résumer sa carrière en un mot : Wille fut l'éducateur par excellence de notre armée. Malgré sa parenté germanique et ses accointances avec les milieux militaires allemands, il fut toute sa vie partisan indéfectible de notre système de milices. C'est en bonne partie grâce à lui que ce système a supporté l'épreuve d'août 1914 et celle plus grave encore de l'émeute soviétique de novembre 1918.

Et ceci m'amène à la conclusion que M. Charles Gos tire de ces quatre siècles d'histoire : renforcer le sentiment national.

Lorsque le sentiment national a fléchi, comme en 1798, le talent du général en chef et l'héroïsme de quelques contingents n'ont pas suffi à empêcher la catastrophe. Pendant les quinze années qui ont suivi, la Suisse n'a plus été indépendante que de nom ; en fait, elle a été vassale de la France. Le sang qu'elle n'avait pas su verser pour sa défense, a été prodigué au profit de l'étranger, d'un bout à l'autre de l'Europe, sans parler des souffrances de l'occupation étrangère par les Français, les Russes et les Autrichiens.

Lorsque le sentiment national s'est réveillé, comme en 1838 dans l'affaire Louis-Napoléon et en 1856 dans l'affaire de Neuchâtel, l'attitude de la Suisse a imposé le respect à l'Europe. De puissants médiateurs sont intervenus en notre faveur. La France dans un cas, la Prusse dans l'autre, ont renoncé à nous attaquer, sachant qu'elles auraient à lutter contre des soldats dévoués, conduits par des chefs éprouvés, et soutenus par le patriotisme du peuple entier.

Ce même sentiment national s'est maintenu lors des mobilisations de 1870-71 et de 1914-18.

Se manifesterait-il au même degré si la guerre éclatait demain ? Notre peuple, dont le patriotisme est battu en brèche d'une part par un pacifisme bélant, d'autre part par le communisme hurlant et le socialisme hypocrite, sera-t-il, corps et âme, derrière son armée lorsque celle-ci se portera aux frontières ? Et cette armée elle-même aura-t-elle le bel enthousiasme de 1838 et de 1856 et la calme confiance de 1914 ?

Nous voulons le croire, avec M. Gos, mais à la condition, comme il le dit si bien en terminant, que « le père dans la famille, l'instituteur à l'école (c'est moi qui souligne) et l'officier à la caserne apprennent à l'enfant et au soldat à se souvenir de la leçon des morts, de cette leçon que nous donnent les onze généraux suisses et les armées qu'ils ont commandées ».

Colonel LECOMTE.

La Suisse à l'Étranger

† Paul Leuba

L'on vient de rendre les derniers honneurs à un homme de bien dont les Suisses à l'étranger se doivent d'honorer la mémoire : M. Paul Leuba, Consul suisse à Alger.

Le Journal Suisse a relaté la nouvelle de sa mort inopinée, qui fut pour tous ses amis, proches ou lointains, une douloureuse surprise. A Alger même, le banquet et le bal traditionnel ayant été décommandés en raison du brusque décès de son consul, les enfants réunis autour de l'Arbre de Noël, ont eu la primeur d'une saynète de circonstance, intitulée « La vieille horloge » due à la plume du regretté disparu.

La veille du jour où il était tombé malade, celui-ci s'était, en effet, donné la peine de transposer pour la scène ce petit conte de Noël. Ce fut là, la dernière manifestation de son activité et de l'intérêt constant qu'il portait à la Société Helvétique.



(Cliché l'Illustré).

Par une coïncidence douloureuse, nous avons reçu deux jours après avoir appris la mort de M. le Consul Leuba, une lettre qu'il nous écrivait, l'avant-veille du jour où il s'est alité pour ne plus se relever. Il s'agissait d'un projet de refonte d'un petit *Festspiel* remanié par nos soins, d'après un canevas qu'il avait écrit lors d'une fête de Bienfaisance.

Il avait été touché de cette preuve de sympathie et s'était vivement intéressé au plan. La mort de celui qui fut l'âme de nos Colonies de Marseille et d'Alger et l'animateur infatigable de tant d'œuvres diverses, nous est une obligation de ne pas laisser tomber dans l'oubli ce projet de *Festspiel*. Nous allons, nous remettre à la tâche et le Secrétaire des Suisses à l'étranger, verra peut-être en publiant ce petit *Festspiel*, destiné aux Colonies Suisses à l'étranger et pouvant être réalisé sans grande dépense et à peu de frais, rendre un ultime hommage à la mémoire d'un de ses amis de la première heure.

Monsieur le Consul Leuba a été incinéré à la Chaux de Fonds. Les journaux suisses se sont plu à rendre à ce bon serviteur de la Suisse en terre étrangère, un témoignage circonstancié de gratitude et de respect. La « Patrie Suisse » en particulier écrit au sujet du regretté disparu : « La nouvelle de cette mort, survenue dans de si cruelles circonstances, aura profondément affligé tous ceux qui connaissent le défunt. Très primesautier, le cœur sur la main, Paul Leuba ne démentait point ses origines. Enfant de la montagne neuchâteloise, il en avait gardé le parler caractéristique, un peu mâtiné,

chose curieuse, d'accent provençal. Leuba, d'ailleurs, considérait un peu ces pays méditerranéens, où il avait passé, en qualité de consul suisse, de longues années, comme une seconde patrie. Il s'était fait, parmi les Français et les « Algériens », de nombreuses et solides amitiés.

Extraordinairement dévoué à sa tâche, fort délicate, plein d'allant et d'entrain, excellent à débrouiller des problèmes difficiles ou considérés comme tels par les membres de la colonie, « debater » plein d'autorité, Paul Leuba était par excellence, l'homme de toutes les initiatives. Il ne redoutait pas la difficulté. On pourrait même dire qu'il la recherchait pour l'affronter et donner ainsi libre cours à son énergie débordante. On lui doit, en particulier, des œuvres de grande envergure, donnant la preuve de l'esprit de philanthropie dont il était animé. Je me borne à citer ici l'asile des vieillards suisses, fondé à Marseille, et dont il fut la cheville ouvrière. Les sociétés suisses, elles aussi, étaient l'objet de sa sollicitude ; il ne ménageait ni son

temps, ni sa peine pour les encourager et les faire prospérer. Il mettait volontiers la main à la pâte et lors de la fête du 1er août, en particulier, veillait à ce que tout marchât sans accroc.

Tempérament plein de feu, très entier, le défunt, qui n'avait pas l'habitude de déguiser son opinion et l'émettait parfois de façon un peu rude, était assez souvent critiqué par ceux dont l'avis différait du sien. C'est, précisément, le propre des gens « ayant du caractère » comme on dit, de soulever des inimitiés. Avec Leuba, elles ne durèrent pas longtemps et ses adversaires étaient les premiers à rendre hommage à son bel entrain et à sa franchise foncière.

Cultivé, curieux d'histoire et d'archéologie, économiste averti, le défunt prit maintes fois la plume pour rectifier, dans des journaux d'outre-Jura, des erreurs qui s'y étaient glissées. Les rapports qu'il envoyait à Berne étaient toujours fort bien conçus et non moins soigneusement documentés. Les journaux d'Alger et ceux de Marseille, où il avait passé dix ans, accueillirent volontiers des articles de sa plume et à plusieurs reprises il fit, avec succès, œuvre de propagande en faveur de notre industrie touristique et hôtelière, à laquelle il s'intéressait de façon toute particulière.

Nous prions Mme Leuba, son utile collaboratrice, et Mlle Leuba qui, elle aussi, prêtait à leur père, notamment dans le domaine des œuvres sociales, un concours très apprécié, d'accepter l'expression de notre très vive sympathie.

F.

Un nouveau poste diplomatique

Nous lisons dans le « Journal de Genève »

Le Conseil fédéral, a décidé de donner, au représentant de la Confédération à Shanghai, le titre de chargé d'affaires au lieu de celui de consul général qu'il avait jusqu'ici.

Blanc bonnet — bonnet blanc, dira-t-on peut-être ? Pas du tout : en diplomatie chaque mot a son importance, et dans le cas particulier ce changement de titre indique que, pour la première fois dans l'histoire, la Suisse a une représentation diplomatique en Chine.

Une décision analogue a été prise, au cours de ces dernières années, en ce qui concerne la Grèce, la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie, et l'expérience faite a engagé nos autorités à la continuer maintenant en Extrême-Orient.

La véritable solution aurait consisté à créer une légation en Chine, avec un ministre plénipotentiaire à sa tête ; mais c'est coûteux, et l'on ne sait que trop combien il faut ménager aujourd'hui le budget fédéral. En revanche, aucun argument sérieux d'ordre financier ne s'oppose à la transformation, en chargé d'affaires, du consul général actuel, et les avantages de cette innovation, qui lui donne un rang diplomatique, sont indéniables.

Le premier chargé d'affaires de Suisse en Chine est M. Etienne Lardy, de Neuchâtel, conseiller de légation. C'est une tradition de famille qu'il a suivie en se consacrant à la « carrière ». Son père représenta la Suisse à Paris, de 1883 à 1917, avec une grande autorité ; son frère aîné est ministre à Stockholm depuis 1924 après avoir dirigé la légation de Tokio ; lui-même a gravi les échelons de la hiérarchie en voyageant de capitale en capitale ; en dernier lieu il fut conseiller de légation à Washington, puis fut appelé à passer d'Amérique en Chine pour succéder à Shanghai, en qualité de consul général, à M. Isler, qui malade, rentra en Europe et devait bientôt mourir.

Les relations entre la Chine et la Suisse sont anciennes ; au 18e. siècle, déjà, des horlogers du Val-de-Travers se spé-

cialisèrent dans la construction de montres destinées à l'Empire céleste ; à cette époque, la Compagnie des Indes transportait chez nous les précieux bibelots, les porcelaines, les laques, les ivoires que conservent soigneusement aujourd'hui encore les vieilles familles genevoises. Puis ce furent, au 19e. siècle, les précieuses soieries qui nous vinrent de là-bas.

La colonie helvétique en Chine compte quelques centaines de membres, pour la plupart des négociants, parmi lesquels bon nombre jouissent d'une situation importante, et dont le centre d'activité est à Shanghai. C'est pourquoi, de 1911 à 1914, dès avant la création d'un consulat général, le Conseiller fédéral avait installé dans cette ville une agence commerciale officielle.

A côté des intérêts matériels, les intérêts spirituels : on sait que les Missions protestantes de Bâle ont plusieurs stations sur le territoire de la Céleste République. Par les temps troublés que traverse la Chine, alors que sévissent les brigands en certaines provinces, il est du plus haut intérêt que le représentant de la Suisse puisse intervenir avec autorité pour leur protection.

A tous points de vue, donc, il convient de féliciter le Conseil fédéral de la décision qu'il a prise ; elle est heureuse pour notre belle colonie en terres lointaines, elle est heureuse pour notre pays, elle est heureuse, enfin, parce qu'elle resserre les liens qui nous unissent à la grande république d'Extrême-Orient.

J.M.

NE DITES PAS « UN WHISKY »

mais un

JOHNNIE WALKER

car vous obtiendrez le meilleur

Les Connaisseurs ne sont satisfaits qu'à l'audition d'un

RADIO

NORA

Agent exclusif :

CALDERON

LE CAIRE : 118, Rue Emad El Dine.
ALEXANDRIE : 18, Rue Chérif Pacha.

Facilités de paiement

INSTITUT PRÉALPIN POUR JEUNES FILLES

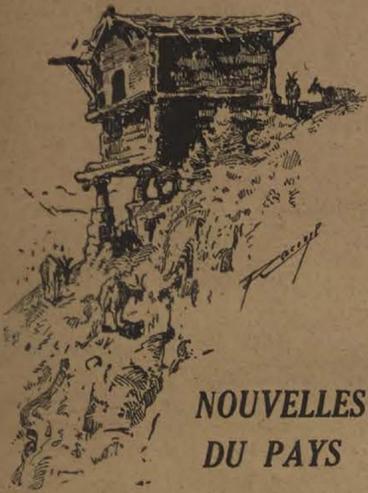
Prof. BUSER

TEUFEN via St. Gall — Sur une hauteur ensoleillée dans la banlieue de Saëntis.

Etudes complètes primaires et secondaires jusqu'au baccalauréat. — Langues vivantes. — Diplôme commercial. — Cours ménagers. — Leçons de musique. — BÂTIMENT SÉPARÉ POUR FILLETES. Méthodes rationnelles de culture physique et d'hygiène. Sports, gymnastique. — C'est l'Institut où les jeunes filles de nos compatriotes Suisses de l'étranger reçoivent la meilleure éducation et où on leur forme une personnalité harmonieuse et saine.

Branche française de l'Institut : Institut pour jeunes filles **Chexbres** sur VEVEY près Lausanne

Situation la plus belle dominant tout le Lac Léman. RÉFÉRENCES EN EGYPTÉ.



**NOUVELLES
DU PAYS**

Le Conseil fédéral et l'initiative en faveur de l'assistance

Comme on le sait, le Conseil fédéral propose aux Chambres de rejeter l'initiative lancée pendant la campagne contre les assurances sociales et leur recommander un contre-projet.

Les 51.000 signataires de l'initiative demandent le prélèvement, sur le fonds des assurances-vieillesse et survivants, d'une somme annuelle de 25 millions pour une œuvre de secours en faveur des vieillards et des survivants dans le besoin. Cette assistance prendrait fin avec la mise en œuvre d'une nouvelle assurance-vieillesse et survivants.

Actuellement, et jusqu'à ce que le peuple en décide autrement, le fonds des assurances continue, malgré le rejet de la loi Schulthess, à être alimenté par le produit du tabac et de l'alcool. Actuellement, l'imposition du tabac fournit 22 à 24 millions de francs. Cette imposition se fonde sur un simple arrêté fédéral. La loi sur l'imposition du tabac, qui devrait cristalliser le régime actuel et y ajouter l'impôt sur la cigarette, a été rejetée par le peuple en même temps que les assurances sociales.

Si la nouvelle loi, soumise aux Chambres, est acceptée par le peuple, l'imposition du tabac fournira 32 millions par an environ.

Quant à la part de la Confédération aux recettes de l'alcool, elle est évaluée, pour les premières années, à 10 millions, mais pourra fournir, avec le temps, 12 à 15 millions.

Les recettes afférant actuellement au fonds des assurances sont donc de 22 millions, provenant du tabac, et de 10 millions, décollant de l'alcool. Les 25 millions demandés par l'initiative en absorberaient donc, dès le début, les trois quarts. Si les recettes du tabac et de l'alcool s'élèvent, comme on le calcule, à 44 millions avec le temps, les 25 millions de l'assistance aux vieillards représenteraient environ la moitié de cette recette. Le reste, soit 19 millions, continuerait, chaque année, à grossir le fonds des futures assurances sociales.

Les charges de crise

« Avant que la Confédération, déclare le Conseil fédéral, assume une tâche nouvelle, imposant une dépense de 25 millions par an, il faut d'abord qu'elle soit en mesure de faire face aux inévitables dépenses de nature sociale et économique que lui impose la crise. Le budget de 1933 prévoit 31 1/2 millions pour la lutte contre le chômage. L'aide à l'agriculture, l'aide à l'hôtellerie, l'aide aux brodeurs et aux petit industriels de l'horlogerie nécessiteront en 1933, une somme de 18 millions. D'importantes sommes seront encore nécessaires pour créer des occasions de travail.

« La loi sur l'assurance-vieillesse et survivants, raisonne le message, ayant été rejetée et la réalisation de cette œuvre se trouvant retardée d'un certain nombre d'années, il faut bien se demander si la Confédération doit assumer, dans le domaine de l'assistance proprement dite des vieillards et des survivants, la vaste tâche proposée par les auteurs de l'initiative.

« Il faut y réfléchir d'autant plus que l'initiative exigerait immédiatement des sommes importantes et, avec le temps, absorberait probablement des ressources plus grandes encore. Si l'initiative était acceptée et qu'une somme de 25 millions par an fut affectée à l'assistance des vieillards et des survivants, il n'y aurait plus de possibilités de consacrer aux dépenses de crise une partie du produit de l'alcool et du tabac.

Le partage des 40 millions

Le message justifie par les considérations suivantes le contre-projet du Conseil fédéral :

« Il nous semble nécessaire qu'une somme annuelle d'environ 24 millions soit réservée pendant cinq ans à la Confédération pour faire face à ses dépenses de crise. Même après ce versement, le rétablissement de l'équilibre budgétaire exigera la plus stricte économie et la création de recettes nouvelles. Si la loi sur l'imposition du tabac est acceptée — nous raisonnons sur cette hypothèse — les deux impositions procureront à la Confédération une somme totale d'environ 40 à 44 millions. Nous prévoyons donc que les trois cinquièmes des recettes du tabac et de l'alcool seraient versés à la caisse fédérale pendant cinq ans. Le reste, soit deux cinquièmes, serait affecté, l'un, à l'allocation de secours aux vieillards et survivants indigents, l'autre, au fonds des assurances sociales. Ce dernier s'augmenterait de 8 à 10 millions de francs par an, tandis qu'une somme égale serait remise aux cantons pour

l'assistance aux vieillards et aux survivants. Mais à cette dernière somme viendraient, s'ajouter les prestations des cantons, qui, estime le Conseil fédéral, ne devraient pas être inférieures au tiers de la somme fournie par la Confédération. Toutefois, cette contribution cantonale pourrait être abaissée à un quart pour certains cantons spécialement touchés par la crise. Ainsi, la somme à affecter à l'assistance aux vieillards atteindrait 11 à 13 millions.

Conciliation équitable

On se souvient que, l'automne dernier, le Conseil fédéral avait soumis les problèmes posés par l'initiative à une conférence groupant les grandes associations économiques et les organisations ayant toujours voté un intérêt spécial à l'assurance.

Or, le Conseil fédéral rappelle que la conférence, unanime, y compris les délégués du comité de l'initiative de l'aide aux vieillards, insista sur le fait qu'il fallait s'en tenir à l'idée de l'assurance. Le comité d'initiative, notamment, le déclara par ses porte-parole. Toutes les associations des ouvriers, des employés et des patrons se prononcèrent également en faveur de l'assurance contre l'initiative, exception faite de la seule fédération, évangélique des ouvriers et employés.

Les délégués des associations patronales se prononcèrent énergiquement contre l'initiative, estimant qu'elle dépassait de beaucoup le but à atteindre, qu'elle ouvre la voie à une institution dangereuse et prévoit une intervention de l'Etat à laquelle il faut s'opposer résolument pour des raisons morales et sociales.

Tandis que les représentants du comité d'initiative n'insistent pas pour que toute la somme de 25 millions fut consacrée à l'œuvre de secours, les représentants des ouvriers et des employés se déclarèrent résolument hostiles, non seulement à l'initiative, mais au contre-projet.

De ces divergences d'opinions, qui remettent aux prises les partisans et les adversaires du système d'assurances d'Etat repoussé par le peuple le 5 décembre 1931, le Conseil fédéral tire la conclusion que « pour trouver une solution, il importe de concilier équitablement les différents points de vue ».

C'est pourquoi, il s'est refusé à réduire davantage ou même à suspendre complètement les versements au fonds des assurances. « Si cette idée était réalisée, dit-il en terminant, l'introduction de l'assurance se trouverait compromise et l'on s'en désintéresserait peu à peu. Nous croyons d'ailleurs, ajoute-t-il, qu'une telle solution ne trouverait pas l'assentiment du peuple et des Etats ».

P. G.

Conférence européenne du tourisme

A Nice s'est tenue une importante conférence des intérêts économiques du tourisme, à laquelle 37 nations étaient représentées.

Du côté suisse, on notait la présence de M. Junod, directeur de l'Office suisse du tourisme, de M. Jean Uhler, président du Conseil administratif de Genève, de M. Gaillard, syndic de Lausanne, du syndicat de Montreux, etc.

La Chambre de commerce française pour la Suisse avait délégué son président M. Alfred Anthonioz, qui a présenté et fait adopter par le congrès un important rapport sur la circulation automobile internationale.

Toutes les questions touchant aux intérêts économiques du tourisme dans les domaines les plus divers furent successivement étudiées dans l'esprit le plus objectif et donnèrent lieu à des vœux dont les pouvoirs publics auront à tenir compte.

Le principe d'une organisation permanente européenne du tourisme a été voté par le congrès.

Les locomotives suisses en France

A propos de la note que nous avons publiée sur les cinq locomotives électriques livrées par les Ateliers de Sécheron, au Chemin de fer de la Mure, à Gap, la S. A. Brown, Boveri et Cie, à Baden nous écrit que des commandes de cet ordre constituent sans doute des succès remarquables pour notre industrie. Mais il est inexact de dire « qu'il y a bien longtemps que les usines suisses ne livraient plus de locomotives en France... » Il y a six semaines, en effet, la Brown, Boveri et Cie a livré une locomotive Diesel-électrique de 600 CV au Chemin de fer français P. L. M., et une autre de 800 CV destinée au Chemin de fer de la Petite Ceinture à Paris est en train de faire ses courses d'essais ces jours. Ces locomotives présentent des caractéristiques tout à fait nouvelles, en particulier un réglage automatique de la puissance du moteur Diesel. C'est pour cette raison que les deux Compagnies de Chemins de fer françaises se sont décidées d'acheter ces locomotives d'essai à l'étranger.

Nous sommes heureux d'enregistrer cette intéressante mise au point et de pouvoir féliciter la grande firme de Baden de ce nouveau succès.

Souscrivez un abonnement :

Le
**JOURNAL SUISSE D'EGYPTE
ET DU PROCHE-ORIENT**
vous remercie de cette preuve de sympathie et d'intérêt.

La Suisse à la foire de Rio

Une foire internationale d'échantillons sera organisée à Rio-de-Janeiro, du 29 juillet au 26 août 1933. Un grand nombre de maisons suisses de la branche des machines et de l'industrie électro-technique y participeront par l'entremise de l'Office suisse d'expansion commerciale et de la Société suisse des constructeurs de machines.

La situation sur la Riviera vaudoise

Un cri d'alarme qui aura de lugubres résonances vient de retentir à Montreux où s'est tenue au Grand Hôtel et sous la présidence de M. H. Jaussi président de la Société des hôteliers, une assemblée qui s'est donnée à la tâche redoutable de rechercher les voies et moyens de lutte, s'il en est encore temps, contre une situation que chaque jour aggrave.

C'est qu'aussi bien, la situation est inquiétante... plus même : angoissante. Des paroles ont clairement été prononcées par M. Alblas, président de la Société de développement, desquelles il ressort que si l'on n'y prend pas garde, et si l'on continue à se lamenter sans agir, il faut prévoir la fin de Montreux, le retour d'une cité florissante à l'état premier de petit village dont elle est issue. Il ne s'agit plus, on le voit, de vaines redites et de stériles lamentations. On a dit — enfin — ce qu'il fallait dire et comme il fallait le dire. Souhaitons que ces paroles redoutables soient entendues. Et comprises.

Au cours de cette réunion, dont les Montreusiens conscients de la situation attendent beaucoup, un programme d'action a été arrêté, qui se résume comme suit :

1. Intensification par l'image, l'affiche, le prospectus, l'annonce, de la propagande en Suisse et à l'étranger.
2. Participation de Montreux, centre touristique, au Comptoir de Lausanne, à la foire de Bâle, et à l'exposition touristique de Zurich.
3. Engagement d'une action spéciale auprès des C. F. F. pour qu'ils organisent, aux fêtes, des voyages collectifs à Montreux.
4. Etude de cartes de week-end à l'usage des automobilistes afin que ceux-ci bénéficient de prix réduits.
5. Etude de toute forme nouvelle de spectacle, concerts, manifestations, etc., susceptibles de divertir les hôtes et de les retenir à Montreux.

Le programme, on le voit, est clair et net.

Reste à réaliser. Mais pour qui connaît Montreux, pour qui a pu se rendre compte, au cours de ces derniers mois, de la tragique situation de cette charmante station, le doute n'est pas permis... Ce programme se réalisera...

Où alors ?

Les éditeurs de journaux feuilles gratuites

Poursuivant la lutte contre les journaux gratuits parasites, les journaux de la Suisse romande ont décidé de ne tenir compte en aucun cas, ni des informations ni des communications qu'ils publient. Ils prient les organisateurs de manifestations publiques de bien vouloir prendre note de cette décision.

Un office fédéral du rhumatisme

Sait-on qu'il existe, depuis 1931, une commission fédérale du rhumatisme ? Créé sous les auspices du Département fédéral de l'intérieur, cet aréopage de spécialistes de la question envisagée « du double point de vue médical et social », recherche activement les origines et les conséquences économiques du mal dont paraît-il « le rôle néfaste a été jusqu'ici sous-estimé ». Ses investigations s'étendent à tous les établissements qui hospitalisent les rhumatisants, ainsi qu'au service médical des C. F. F., à l'assurance militaire. Il vient d'adhérer à la commission internationale de rhumatisme dans laquelle la Suisse n'a été représentée jusqu'ici qu'à titre personnel. La création d'un Office fédéral du rhumatisme est à l'étude et sera discutée prochainement par une conférence consultative. A quand la création d'une commission pour la recherche des causes de la mauvaise humeur du genre humain en général et des contribuables en particulier ?

A l'École polytechnique

Le Conseil fédéral a nommé M. William Martin, rédacteur de politique étrangère au Journal de Genève, en qualité de professeur d'histoire à l'École polytechnique fédérale. M. William Martin donnera ses cours en langue française et prendra possession de ses nouvelles fonctions le 1er octobre 1933.

Le Conseil fédéral a, en outre, accepté avec remerciements pour les services rendus et pour les dépenses personnelles qu'il fit en faveur de l'Institut de zoologie, la démission du professeur Max Küpfer, privat-docent de zoologie spéciale à l'École polytechnique fédérale. M. Küpfer se consacrera désormais à des recherches scientifiques privées.

Mort d'un grand industriel

On annonce la mort, à l'âge de 94 ans, de M. Théodore Bell, chef doyen de la fabrique de machines Bell et Co., docteur honoris causa de l'École polytechnique. La fabrique avait été créée à Kriens par le père de Théodore Bell et avait vite acquis une renommée mondiale dans le domaine de la construction des ponts et des turbines. Théodore Bell fut de très nombreuses années député au Grand Conseil en qualité de représentant du parti libéral.

L'enseignement primaire et secondaire en Valais

La loi sur la protection ouvrière

Trois ans après avoir déposé sa motion sur l'enseignement primaire et secondaire en Valais, M. Crittin a pu la développer devant le Grand Conseil. Ce fut l'occasion d'énumérer les imperfections de la loi du 1er juin 1907 qui demeure en vigueur, et d'en proposer la refonte.

A son sens il faut tenir mieux compte et des progrès de la psychologie, et des nouveaux procédés d'enseignement, afin que l'instruction des enfants soit plus large et plus moderne.

En demandant que l'enseignement religieux devint facultatif, M. Crittin touchait à un point délicat, dans un canton catholique. Il le fit cependant avec tant de mesure et de tact que l'on laissa délibérément proclamer les bienfaits de la « laïcité ».

Puis il dit comment il envisageait la rénovation de l'enseignement primaire, en éveillant l'esprit critique et l'esprit d'observation de l'enfant plus que sa mémoire. C'est ainsi qu'il préconise, en premier lieu, l'étude de l'histoire, de la géographie, de l'instruction civique et de toutes les branches qui contraindront l'élève à raisonner. M. Crittin ne veut pas contester les progrès accomplis dans ce domaine, en Valais, mais il lui paraît que l'on s'est trop arrêté aux questions agricoles, au détriment des autres.

Enfin, il voudrait que les programmes fussent révisés, non seulement à l'école primaire, mais à l'école normale.

M. le conseiller d'Etat Escher se montrera moins pessimiste en répondant à l'orateur. Il combat ce préjugé qui consiste à représenter le Valais comme un de ceux négligeant le plus l'enseignement, alors qu'il a consenti pour son développement les plus grands sacrifices.

Le gouvernement ne peut donc accepter la motion de M. Crittin sous sa forme impérative.

L'Etat revisera la loi sur l'apprentissage, il réorganisera les écoles industrielles, il construira une nouvelle école normale et un internat pour le collège de Sion, mais il réalisera ces projets dans le cadre actuel de la loi.

Quant à l'opinion de M. Escher sur la neutralité scolaire, elle est nette :

« Nous veillerons, dit-il, au respect de la Constitution fédérale. Or cela n'empêchera pas à l'école primaire de garder un caractère essentiellement chrétien. Une constitution qui porte en frontispice les mots « Au nom de Dieu Tout-Puissant » ne peut concevoir le nihilisme religieux. Nous devons former des citoyens conscients de leur responsabilité envers leur Créateur, leur patrie et leur prochain ».

L'Etat n'étant pas opposé à la révision partielle de la législation scolaire, M. Crittin se déclara satisfait.

Acceptée en seconds débats, la loi sur la protection ouvrière est bien, suivant l'expression de M. Troillet, une « loi de conciliation ».

Le projet ménagera tant bien que mal les intérêts divergents des patrons et des ouvriers, mais il est à présumer qu'il n'enchantera personne.

La durée de la semaine de travail a été fixée à 34 heures, et les contrats collectifs entre ouvriers et patrons ne seront admis que pour autant qu'ils soient approuvés par l'Etat et qu'ils restent dans les normes fixées.

Cependant, le Grand Conseil a fini par voter, après bien des discussions un amendement de M. le conseiller d'Etat Troillet, qui rend le projet tout à fait anodin ; il permet, en effet, de déroger à la loi pour de justes motifs.

CHALONS La Maison de Qualité
20 Rue Chérif Pacha.
Actuellement
Grande Exposition de Blanc
Tous les articles qui la composent sont vendus à des prix, ne craignant, à qualité égale, aucune comparaison.

WINDSOR PALACE HOTEL
ALEXANDRIE
Descendez au Windsor Palace.
C'est l'Hôtel qui vous donnera le plus de satisfaction.
100 chambres,
80 avec salle de bains.
Position idéale

SILBER RADIO
7, Rue Fouad 1er. — Tél. 70-90
ALEXANDRIE
EXAMEN et REPARATION
de tous Systèmes des Amplificateurs
et Postes de T. S. F.
DIR. TECH. ING. WALTER ROSENFELD
SPÉCIALISTE EN RADIO ET PHONOTECHNIQUE

Le Tango Argentin
le plus langoureux créé à ce jour.
Canta Chiquita
dansé dans le monde entier
Vous pourrez l'entendre chez vous admirablement enregistré sur disque
"His Master's Voice"
SALONS D'AUDITIONS ET DE VENTES :
K. Fr. VOGEL - W. & E. VOGEL & Co. Successeurs
ALEXANDRIE : 28 Rue Chérif LE CAIRE : 16, Rue Maghraby HELIOPOL S : 10, Boulevard Abbas

PETIT GRUYÈRE AUTHENTIQUE

NESTLÉ
le doyen des
laits suisses

NESTLÉ

Préparé en Suisse suivant la formule
originale de l'Inventeur

EN VENTE PARTOUT

Banque Belge et Internationale en Egypte

Société Anonyme Egyptienne, autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929.

Capital souscrit L.E. 1.000.000 = Capital versé L.E. 500.000

Siège Social au Caire: 45, rue Kasr el Nil.

Siège d'Alexandrie: 10, rue Stamboul

Correspondants dans les principales Villes du Monde. — Traite toutes les opérations de Banque.

La Banque Belge et Internationale en Egypte a repris les Succursales Egyptiennes de la Banque Belge pour l'Etranger.

Elle a été fondée sous le patronage d'un groupe de Banques européennes et américaines importantes, parmi lesquelles figure la Banque Commerciale de Bâle.

Banque Commerciale de Bâle

Zurich BALE Genève

Capital-actions entièrement versé et réserves Fr. 133.500.000

Toute opérations de banque aux meilleures conditions.

Affiliation en Egypte: BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN EGYPTE

Représentant à Alexandrie: R. L. DELAQUIS

HOME INTERNATIONAL

DES AMIES DE LA JEUNE FILLE

Rue Sultan Abd-el-Aziz Mazarita, — ALEXANDRIE

PENSION POUR JEUNES FILLES

PRIX: P.T. 10 à 25 par jour suivant la chambre

Proximité de la mer. Tél. 2056 En Ville

Bureau de Placements ouvert tous les jours de 10-12 a.m., sauf le Jeudi et le Dimanche

SOCIÉTÉ SUISSE
pour la Construction
de Locomotives et de
Machines
WINTERTHUR

Moteurs Diesel
S. L. M. Winterthur
verticaux et horizontaux

Moteurs à Gaz
et Gazogènes
"S.L.M. Winterthur"
Compresseurs rotatifs
et Pompes à vide
"S.L.M. Winterthur"

Installations fixes
et transportables

Installation de Moteur Diesel S. L. M. WINTERTHUR.

Agents exclusifs: **The Egyptian Engineering Stores**

Siège Social: ALEXANDRIE, 42-44, Rue Sidi-Metwalli
B.P. 43. — Téléphone: 3508, 355. — Adres. Télég.: AZIZ

Branches: Le Caire, Assiut, Jaffa, (Palestine)

National Bank of Egypt

Constituée aux termes du DÉCRET KHÉDIVIAL du 25 Juin 1898
avec le droit exclusif d'émettre des billets remboursables au porteur et à vue.

Capital: Lstg. 3.000.000

Réserves: Lstg. 2.950.000

SIÈGE SOCIAL: LE CAIRE. — SUCCURSALE: ALEXANDRIE

Agences dans toutes les villes principales de l'Egypte et du Soudan.

Agence de Londres: 6 & 7, King William Street, E. C. 4.

BANQUE MISR S.A.E.

LA BANQUE MISR FAIT TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Siège Social: Le Caire, 18, Rue Emad el Dine

Succursales et Agences dans toutes les principales villes d'Egypte

En France: BANQUE MISR (France) 103, Rue des Petits-Champs et 24 Place Vendôme Paris

Correspondants dans le Monde entier

Sociétés créées sous les auspices de la BANQUE MISR:

1. Banque Misr, France
2. Imprimerie Misr
3. Société Misr pour le Commerce et l'égrenage du coton
4. Société anonyme Egyptienne pour l'industrie du papier
5. Société Misr pour le transport et la navigation.
6. Société Misr pour le théâtre et le cinéma
7. Société Misr pour la filature et le tissage du coton
8. Société Misr pour le tissage de la soie
9. Société Misr pour le lin
10. Société Misr pour les pêcheries

CREDIT LYONNAIS

CAPITAL ET RESERVES

Fcs 1 MILLIARD 208 MILLIONS

1400 SIÈGES

AGENCES EN EGYPTE

ALEXANDRIE - LE CAIRE - PORT-SAID

Agences ou correspondants dans le MONDE ENTIER

Le coin du sourire

Le chien, la vache et le Tribunal fédéral

Le Tribunal fédéral n'a rien de très folichon. Il y aurait cependant une bien jolie chronique à tirer d'une des dernières affaires qui aient occupé l'attention de notre areopage juridique... Vu d'Egypte, le litige ne manque pas de saveur.

L'on sait que :

L'art. 56 du code des obligations dispose : « En cas de dommage causé par un chien, la personne qui le détient est responsable, si elle ne prouve qu'elle l'a gardé et surveillé avec toute l'attention commandée par les circonstances ou que sa diligence n'eût pas empêché le dommage de se produire ».

Ce principe de droit, déjà connu par les Romains, mais codifié seulement dans une époque relativement récente, a déjà donné lieu à une large jurisprudence. Or : un chien de garde poursuit jusque sur la rue une génisse, qui est entrée dans le domaine de son patron, sieur A. en l'absence de celui-ci. La génisse poursuivie s'affole et renverse une personne, dame G. La personne se fracture le fémur, subit un dommage permanent et actionne le patron du chien en paiement de dommages-intérêts pour la somme de 15.000 fr.

Le tribunal cantonal (de Saint-Gall) lui alloue une somme de 10.000 fr. Le défendeur X, propriétaire du chien, recourt au Tribunal fédéral, lequel admet le recours et libère le sieur X de toute responsabilité. Motifs : L'irresponsabilité du détenteur d'un animal repose, selon l'art 56 C. O., sur le devoir de surveillance. Le défendeur n'est pas en faute. Le propriétaire d'un terrain est en principe autorisé à chasser toute personne ou tout animal qui s'introduit chez lui sans permission, tant qu'il le fait avec des moyens appropriés et raisonnables. A la campagne, l'habitude est d'avoir un chien de garde qui aboie ou saute sur l'intrus. On ne peut considérer cela comme inadmissible, à moins qu'il ne s'agisse d'animaux agressifs dont l'attaque puisse provoquer des effets dommageables. Un chien de cette espèce, s'il est employé pour la garde, exige une surveillance particulière. Mais tel n'est pas le cas en l'espèce. En vérité, le tribunal cantonal a constaté que le dit chien accueille par des aboiements toute personne étrangère qui s'approche de la maison, même si elle en est une habituée. Du reste, il s'agit d'un bon chien de garde n'ayant jamais mordu. La manière de chasser la génisse de dame G. n'avait rien de méchant, il est certain, qu'il poursuivit la génisse jusqu'à la limite du champ et encore deux ou trois mètres sur la route. Mais il n'est pas établi qu'il ait attaqué méchamment l'animal, qui s'affola. Cela ne prouve cependant pas que le chien fût particulièrement agressif : les génisses se comportent souvent sans raison d'une manière désordonnée. Le chien en question ne s'est donc pas comporté autrement que tout bon chien de garde : le défendeur avait le droit de l'employer pour la garde sans prendre des précautions spéciales. Il n'a aucunement manqué au devoir de surveillance et ne peut être rendu responsable du dommage subi par la demanderesse dame G.

AUTOMOBILISTES
C. DENIS JACQUILLARD
Spécialiste du pneu
Doublage et Réparation
des Pneumatiques et Chambres à air
Pneus neufs
Réparations Mécaniques d'Automobiles
18, rue Borsah / Tewfikieh /
/Imm. Garage Semiramis/ Tél. 44767
Consultez le, vous serez toujours satisfait.
Garanti son travail.

Salonica Cigarettes Cy.
Fournisseur de S.M. le ROI d'Egypte
Les Cigarettes Fumées par l'Élite
Agent Suisse: A. Dürr & Cie z. Trülke
Zurich

SAVOY PHARMACY
NORTON & Co
en face National Bank, LE CAIRE
Pharmacie de Confiance
Exécution soignée des Ordonnances.
= Prix très modérés =

OSCAR GREGO
ASSURANCES
ALEXANDRIE: Tél. 4040 - B.P. 2106
LE CAIRE: Tél. 3613. - B.P. 934

Incendie, - Transports Maritimes, - Fluviaux, - Terrestres, - Automobiles, - Accidents et Maladies, - Collectives Ouvrier, - VIE, - Responsabilité Civile, - Bagages, - Vol, - Bris de Glaces, - Valeurs et Numéraires par Poste et par Messenger, - Émeutes, - Infidélité.

Effectuées auprès des Compagnies:
CALEDONIAN INSURANCE Cy.
(Compagnie d'Assurance fondée en 1845).

THE NETHERLANDS
(Compagnie d'Assurance fondée en 1845).

FATUM
(Compagnie d'Assurance contre les accidents).

"LEVANT"
Insurance and Reinsurance Coy et au Lloyds.

Organisation spéciale pour assurances industrielles de toute sorte: Incendie, Accidents professionnels et Maladies des ouvriers et frais relatifs, Responsabilité civile des Industriels et des Entrepreneurs.

Banca Commerciale italiana per l'Egitto

Société Anonyme Egyptienne

Capital souscrit L.Eg. 1.000.000

„ versé „ 500.000

Réserve ordinaire „ 27.000

SIÈGE SOCIAL ET DIRECTION GÉNÉRALE A ALEXANDRIE

Sièges: ALEXANDRIE - LE CAIRE | Succursales: DAMANHOUR - MANSOURAH

Agences: BENI-MAZAR, BENI-SOUËF, MEHALLA-KEBIR, MINIEH, SOHAG, TANTAH, ZAGAZIG.

Bureau Cotonniers: ABOU-KERKAS - ABOUTIG - BENHA - B. BEH - DEIROUT

FACHN - FAYOUM - GUIRGUEH - KAHR EL ZAYAT - MELLAOUI - TAHTA.

FONDÉE PAR LA BANCA COMMERCIALE ITALIANA, MILAN

Capital Lit. 700.000.000 - Réserves Lit. 580.000.000

Toutes opérations de Banque en Egypte et à l'Etranger. Service spécial de Caisse d'Épargne en Lires Italiennes et Livres Egyptiennes.

EMISSION DE "TRAVELLERS' CHEQUES" (Chèques pour voyageurs) de la BANCA COMMERCIALE ITALIANA, New-York.

The Land Bank of Egypt

BANQUE FONCIÈRE D'EGYPTE

Société Anonyme Egyptienne fondée par Décret Khédivial du 10 Janvier 1905.

Siège Social à ALEXANDRIE

CAPITAL Lstg. 1.000.000. — RÉSERVES & PROVISIONS Lstg. 805.000

Prêts sur Hypothèques à long ou court terme. - Acquisition de créances hypothécaires.

Acceptation de capitaux en dépôt avec ou sans intérêts.

La Bâloise

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie
Une des plus anciennes
Compagnies Suisses, Etablie en 1863

Agents Généraux pour l'Egypte:
R. OTT & Co.
3, Rue Pirona - Alexandrie - B.P. 88
Rue Emad El Dine Imm. "T"
Le Caire - B.P. 41

Sous-Agence à Port-Saïd:
DENIS N. MARKETOS
12 rue Ismaïl.

CRÉDIT IMMOBILIER SUISSE-ÉGYPTIEN

(Société Anonyme Suisse)

CAPITAL: Francs. S. 2.250.000.

OBLIGATIONS: Francs. S. 5.000.000.

SIÈGE ADMINISTRATIF..... 6, Rue Chérifein (Le Caire)

SIÈGE SOCIAL..... 16, Rue de Hollande (Genève)

AVANCES SUR REVENUS IMMOBILIERS

AVANCES POUR CONSTRUCTIONS D'IMMEUBLES ET DE VILLAS

Comptoir des Ciments

Société Anonyme des CEMENTS d'EGYPTE, Société Egyptienne de CIMENT

PORTLAND, Tourah et SOCIÉTÉ de CIMENT PORTLAND de Hérouan

Siège Social: LE CAIRE, Rue Madabegh No. 30, B.P. 844.

Téléphones Ataba 46023-46024-46025

Bureau à ALEXANDRIE, Rue Abou Dardar No. 5. — B.P. 397

Téléphone A. 5589

Ciment
Portland Artificiel

Garanti conforme aux exigences du British Standard Specifications for PORTLAND CEMENT ainsi qu'aux spécifications du Gouvernement Egyptien

CIMENT SPÉCIAL A HAUTE RÉSISTANCE
PRODUCTION ANNUELLE: 400.000 TONNES

Banco Italo-Egiziano

Société Anonyme Egyptienne

Capital souscrit Lst. 1.000.000 — Versé Lst. 500.000

Siège Social et Direction Générale: ALEXANDRIE

Filiales: Alexandrie, Le Caire, Benha, Beni-Mazar, Beni-Souef, Fayoum, Mansourah, Mit-Ghamr, Minieh et Tanta.

Toutes les opérations de Banque

Service de Caisse d'Épargne en Livres Egyptiennes et en Lires Italiennes.

Chauffez-vous et faites votre cuisine au gaz

CHAUFFE-BAIN depuis P.T. 1200

1^{er} versement P.T. 210. Et 11 mensualités de P.T. 90

CUISINE AVEC FOUR depuis P.T. 730.

1^{er} versement P.T. 125. Et 11 mensualités de P.T. 55

LEBON & Cie.

Rue Isaac El Nadim No. 4. — ALEXANDRIE

Pour tous vos achats de Papiers
d'Emballage, d'Impression & Cartons en tous genres
Adressez vous à la maison,

Elle Banoun & Max Feigenbaum

Tél. 18-12 Rue Mancini No. 6 (derrière l'Eglise Maronite) B.P. 1167

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL

Prix défiant toute concurrence

Adresse Télég.: BULWARK

En Egypte

S.M. le Roi a inauguré le Congrès des Chemins de Fer

Sa Majesté le Roi a inauguré le congrès des chemins de fer.

La salle présentait un aspect féerique. A gauche des dignitaires de la Cour, les présidents des Chambres législatives. En face, de la loge royale on voyait LL. AA. les princes, LL. EE. le Haut Commissaire, et les membres du Corps diplomatique en grande tenue.

Au parterre les membres des délégations, les hauts fonctionnaires et les journalistes.

S.E. Ismail Sedky pacha prononça le discours inaugural. S'adressant d'abord à Sa Majesté le Roi il salua en lui l'initiateur de la renaissance de l'Egypte contemporaine, le protecteur des lettres et des arts et souligna surtout l'encouragement qu'il manifeste à tous les projets d'intérêt humanitaire.

Le Premier rappela que l'Egypte était après l'Angleterre l'un des premiers pays qui utilisât l'invention de Georges Stephenson. Il signala l'étendue des voies ferrées en Egypte et donna un aperçu de la situation actuelle des réseaux ferroviaires d'Egypte.

Au nom de la nation égyptienne Sedky pacha souhaita la bienvenue aux membres du congrès. Il remercia les différents Etats qui ont bien voulu s'y faire représenter, et déclara ouvert les travaux de la XIIème session du congrès des chemins de fer.

M. Margot, président de la délégation française prit la parole au nom des membres du congrès. Il remercia l'Egypte de son bienveillant accueil et exposa l'objet des réunions du congrès dans le but d'améliorer les conditions de voyage par chemin de fer en étudiant toutes les questions susceptibles d'y contribuer.

Il énuméra les différents comités qui se partageront l'étude de divers projets soumis au congrès.

La concurrence livrée aux chemins de fer par les autres modes de transport, fera l'objet d'une étude particulièrement attentive de la part des congressistes.

Il conclut en souhaitant de voir les travaux du congrès aboutir à des résultats heureux pour l'Egypte.

La prochaine visite du Roi Victor Emmanuel

S.M. le Roi Victor Emmanuel est attendu à Alexandrie, comme on le sait, dans le courant du mois prochain.

Comme de juste les Associations fascistes du pays, se préparent à recevoir dignement le Souverain.

Elles ont importé d'Italie des caisses contenant des instruments musicaux et des étoffes qui doivent servir à la bande de musique.

La légation d'Italie vient d'adresser une lettre à l'administration des Douanes lui demandant d'exempter ces articles des droits de Douane. Cette demande sera paraît-il approuvée.

Benghazi-Alexandrie en automobile

Dans ces derniers jours, MM. Vasco Mafra et Vincenzo Moulia ont fait le voyage Benghazi-Alexandrie à travers le désert Lybique, soit 1.300 km. environ en 26 heures d'auto sans compter les arrêts accidentels ou obligatoires. Le voyage réussit très bien malgré le mauvais état de certaines routes désertiques. Voici leur itinéraire :

Bengasi-Barce (km. 108—1 h. 45). Barce-Cirene-Apollonia (km. 160—3 h. 21); Apollonie-Derna (km. 136—2 h. 50); Derna-Tobruk (km. 190—9 h. à cause de la route); Tobruk-Bardia (km. 135—8 h.30, en comptant une panne de 4 h.30); Bardia-Sollum (km. 35—0 h. 50); Sollum-Alexandrie (km. 535—16 heures, avec ravitaillement à Marsa-Matrouh et arrêt à Hammam).

Partis de Sollum à 5 heures p.m., MM. Mafra et Moulia arrivèrent à Alexandrie à 9 h. a.m. du jour suivant. Ce trajet nocturne, bien que semé de dangers, fut, d'après leur dire, très pittoresque et caractéristique. Les deux hardis voyageurs en racontant les péripéties de leur voyage ont ajouté que les autorités italiennes de Cyrénaïque et égyptiennes de Sollum ont été envers eux d'une exquise courtoisie ainsi que le Cav. Giuseppe Ruggiero, vice-consul d'Italie à Sollum.

Aviation

La Société Misr Airwork, à la demande générale, enverra des avions à Alexandrie pour donner deux journées d'aviation comme cela a été fait avec tant de succès. Ces vols auront lieu les vendredis 27, samedi 28 et dimanche 29 courant à l'Aérodrome de Dekhela, à l'occasion des fêtes de Ramadan.

La livre égyptienne ne sera pas stabilisée

Le bruit ayant couru que le Gouvernement songerait à détacher la livre égyptienne du sterling, le communiqué officiel suivant fut affiché en Bourse :

«Certains journaux ayant annoncé que des négociations se poursuivaient entre le Gouvernement et la National Bank of Egypt, en vue de séparer la devise égyptienne du Sterling, le Ministère des Finances déclare que cette question n'entre pour rien.

Un livre d'Emil Ludwig sur le Nil

M. Emil Ludwig, le grand historien allemand a fait savoir à un de ses amis du Caire qu'il est en train de préparer un livre ayant pour sujet le Nil, et que ce livre ne paraîtra pas avant le mois d'Avril ou de Mai prochain.

Une collection de tissus égyptiens à Berlin

Les différents musées de Berlin contiennent une collection de tissus qui est une des plus riches du monde. Ses éléments, qui se trouvent dispersés, viennent d'être réunis et forment une très intéressante exposition au Musée Kaiser-Friedrich.

Les pièces les plus anciennes, tapisseries et rideaux, datent du 3ème et du 4ème siècle avant J.C. : ce sont des ouvrages égyptiens de style hellénique, en laine et en fil, en partie noués, en partie tissés.

Il y a d'autre part des restes de vêtements de l'époque Copte, des chemises péruviennes en laine de lama avec des ornements. De même que les étoffes égyptiennes, ces dernières ce sont conservées grâce aux conditions atmosphériques du pays, particulièrement favorables.

Les soieries de la Perse Sassanide aident avec les brocarts espagnols, chinois, japonais et allemands du Moyen-Age, les produits de l'art italien de la Renaissance et les splendides brocarts de soie du 18ème siècle français.

Pour cette période, on possède non seulement des fragments d'étoffe, mais des vêtements et des meubles entiers.

Le croiseur allemand "Koeln"

Le croiseur allemand *Koeln* qui mouille dans le port d'Alexandrie fait un voyage de douze mois, à travers la Méditerranée et l'Océan Indien en Australie, les mers du Sud et l'Extrême-Orient.

Le but du voyage est celui d'entraîner son équipage et tout particulièrement les cadets.

Le croiseur *Koeln* a été mis en service le 15 janvier 1930. Il a un déplacement de 6000 tonnes avec une longueur totale à la ligne d'eau de 169 mètres, une largeur de 15,2 mètres et un tirant d'eau de 5,5 mètres. Son armement est celui du type ordinaire d'un croiseur; sa vitesse atteint 32 milles. L'équipage du croiseur est composé de 553 hommes.

Le commandant du croiseur est le capitaine de fregate Schmiwind.

Des brillantes réceptions ont été organisées en l'honneur des officiers et de l'équipage, qui a produit en cette ville la meilleure impression, tant par S.E. le ministre d'Allemagne que par la Colonie allemande.

Consul d'Egypte à Genève

Mtre Abdel Fattah Assal, Consul d'Egypte à Genève, vient d'arriver au Caire où il compte passer son congé.

LA CIRCULATION A ALEXANDRIE

5.683 véhicules circulaient en 1925, on en compte 8.432 en 1930 et aujourd'hui plus de 10.000

Il va falloir songer à prendre des mesures nouvelles

Ceux qui ont connu l'Alexandrie de 1900 — sans aller plus avant — et qui sont à même de la comparer à la seconde Capitale de l'Egypte telle qu'elle s'offre, actuellement, à leurs yeux, auront beaucoup de peine à reconstituer, ne fût-ce que partiellement, la plupart de ses quartiers les plus centraux. S'imagineraient-ils ce qu'était le rivage qu'a remplacé la superbe quai Port-Est transformé en cette Corniche qui fait la fierté d'Alexandrie et qui est, incontestablement, une des plus belles au monde ? S'imagineraient-ils l'ancien carrefour formé par la rue d'Allemagne — actuellement Bd. Sultan Hussein — où se trouvent les fameux parcs municipaux ? Et s'imagineraient-ils ce qu'était, en 1900, la Place Mohamed Aly, la gare de Rameh et, même, la banlieue ?

A cette époque, on ignorait l'automobile et les voitures se comptaient, à Alexandrie, sur le bout des doigts. Plusieurs quartiers de la ville étaient desservis par des bourriquiers comme, aussi, par des porteurs d'eau.

Quelle transformation prodigieuse et qu'elle différence inouïe !

The Upper Egypt Hotels Coy.

ASSOUAN

Cataract Hotel. — Savoy Hotel
Grand Hôtel Assouan.

LUXOR

Luxor Winter Palace. — Luxor Hotel
Karnak Hotel

Voyage en Haute-Egypte

« On ne peut pas rappeler suffisamment aux résidents d'Egypte les avantages qui leur sont offerts pour un séjour en Haute-Egypte :

« Les Chemins de fer Egyptiens émettent d'Alexandrie à Assouan, avec le concours des Wagons-lits et le *Winter Palace* et *Luxor Hôtel* à Luxor et le *Cataract Hôtel* et *Grand Hôtel*, à Assouan, un billet combiné pour 2, 5, 7 et 10 jours, aux prix respectifs de L.E. 9,500, 14,100, 16,500, 20,100 par personne, inclus voyage en train de luxe, aller et retour (Alexandrie-Assouan), Wagons-lits et repas au Wagon-restaurant, séjour à l'hôtel.

« Les billets pour voyage en 2ème classe sont encore meilleur marché.
« Les billets peuvent s'obtenir dans toutes les Agences de voyages.

« Tous les hôtels de la Upper Egypt Hotel Coy. se trouvent sous la direction générale de notre compatriote, M. A.R. Badruti, qui dirige en été l'hôtel «Mar-gna» à Sils (Engadine) et qui se ferait le plus grand plaisir de répondre à toute demande de renseignement. »

L'évolution de la ville

La ville a évolué d'une façon incroyable et s'est développée dans des proportions étonnantes. Sa population a augmenté de plus de 300 pour cent ; de nombreuses routes furent construites et, trente ans après, nous sommes dans une ville qui, sauf quelques rares exceptions, n'a rien de comparable à ce qu'elle fut en l'an de grâce 1900.

Les automobiles privées, les taxis puis, successivement, les autobus et les camions se sont multipliés et ont contribué, grandement, au développement de la ville et à son extension. N'avons-nous pas, comme preuve éclatante, le lotissement du Domaine de Siouf qui fait partie intégrante de Rameh et contribue à sa prospérité alors que la banlieue, elle-même, était toute entière abandonnée et presque déserte.

Ce développement inouï a nécessité la création d'un organisme spécial qui, sans négliger aucun détail, s'est résolument mis à l'œuvre et a organisé un service de trafic qui peut, avantageusement, rivaliser avec les meilleurs des grandes Capitales européennes. Grâce en soient rendues au lieutenant-colonel Curcio qui, avec les constables en motocyclette et les signaux lumineux (qu'il faudrait, d'ailleurs, généraliser) ont permis à la Ville de faire face à l'accroissement énorme de la circulation.

Une comparaison

Sans remonter à une date trop lointaine, en commençant par l'année 1925, nous constatons que depuis un seul lustre, le trafic a augmenté dans de grandes proportions.

A cette époque, on comptait 800 taxis, 1.700 voitures de place, 2.200 automobiles privées, 125 camions lourds et légers, 700 motocyclettes et 158 omnibus dont 102 desservant 8 lignes, à Rameh et la banlieue, plus lointaine, si l'on peut ainsi dire, telle que Ezhet Khorched, etc.

En 1930, il y avait 1.300 taxis, 1.480 voitures de place, 3.800 automobiles privées, 800 camions lourds et légers, 900 motocyclettes et 152 omnibus desservant la ville et la banlieue. Il ne faut pas s'étonner de constater que le chiffre des omnibus n'a pas augmenté alors que tous les quartiers de la ville et de la banlieue sont desservis par des lignes nouvelles et régulières, comportant des voitures de luxe et plus confortables. C'est que le service du trafic a fait supprimer de la circulation un grand nombre de véhicules qui desservaient la ville, Rameh, et les environs et qui, en somme, n'étaient que d'inféctes et dangereuses carcasses pour les faire remplacer par les autobus actuels. Il y a eu autant de permis délivrés aux nouvelles voitures que de roksas supprimés au fur et à mesure que la police éliminait les anciennes.

Le projet municipal

Depuis janvier 1931 jusqu'au mois d'octobre courant, on peut considérer que l'augmentation du nombre des nouveaux véhicules de toutes les catégories a été telle, que près de 10.000 automobiles, taxis, camions divers, voitures, etc, circulent en ville et en banlieue.

Nous ne nous étendrons pas, pour le moment, sur le projet de la Municipalité tendant à mettre en adjudication l'exploitation des lignes d'autobus mais nous croyons pouvoir annoncer que les roksas, détenues par les exploitants actuels de ces lignes, portent, nettement, la mention « qu'elles sont délivrées à titre provisoire et qu'elles peuvent être retirées à n'importe quel moment sans donner lieu à une indemnité ni à une compensation ». Cette grave question ne manquera, certainement pas, de soulever de nombreux conflits entre les détenteurs des roksas qui ont engagé de gros capitaux et la Municipalité, avec la police, solidairement.

Un bon conseil

Attention à vos yeux

L'œil, le plus précieux de tous les biens, est de tous les organes le plus délicat. Il est assailli par de multiples et douloureuses maladies qui, graves ou légères, ont des conséquences terribles pour la vue.

Yeux pleureurs ou larmoyants, rouges et enflammés par les poussières, douloureux, irrités, fatigués et surmenés par les veilles, le travail, la lumière, la lecture, l'écriture, la couture, le cinéma, Paupières collantes, rouges et gonflées, chute des cils, démangeaisons, orgelets. Vue trouble, fatiguée et affaiblie par le travail, l'âge ou la maladie, vision de points noirs.

Conservez votre vue et la santé de vos yeux par l'emploi journalier de la « LOTION LUNA ».

Cette merveilleuse préparation n'est ni un remède secret, ni un produit d'une activité dangereuse ou mal connue, mais une préparation d'une innocuité absolue et douée des précieuses propriétés suivantes : Elle fortifie la vue et la conserve, avive le brillant de l'œil et entretient sa limpidité. Son action est étonnante et immédiate, elle calme et guérit.

PHARMACIE WEISER au Caire, ainsi que dans les principales pharmacies de toute l'Egypte.

ASSUREZ-VOUS AUPRES DE LA

GENERAL

ACCIDENT FIRE & LIFE ASSURANCE CORPORATION LTD.

Succursale pour le Proche-Orient : BAEHLER-SAVOY BUILDINGS, Midan Soliman Pacha, Le Caire
Tél. No. 59842 - 59843 B. P. No. 236

Agence Générale à Alexandrie : Rue Centrale No. 1, Tél. No. 1556. B. P. No. 647
Toutes sortes d'assurances effectuées. AGENCES PARTOUT.

LES APPAREILS DE MENAGE
PROTOS
AIDENT dans la MAISON



SIEMENS ORIENT S. A.

LE CAIRE
10, rue Nubar Pacha. B. P. 654

ALEXANDRIE
14, rue Stamboul. B. P. 1542

JUDGE A MOTOR OIL ON PERFORMANCE, NOT PRICE !

FOR STRAIGHT-LINE PERFORMANCE USE

VEEDOL

MOTOR OIL

Lower Consumption... Better Body... Easier Starting

Sole Distributor: L. Savon & Co. Alexandria, Tel. 44-37
Cairo, Téléph. 53540

La Genevoise

Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie

FONDÉE A GENÈVE EN 1872

Capital et Réserves : 150 MILLIONS de Francs Suisses

Directeur pour l'Egypte :

Dr. Georges Vaucher, 6, Rue Chérifein, LE CAIRE. Tél. At. 34.56

S'assurer auprès de "LA GENEVOISE" c'est faire acte de prévoyance personnelle et garantir la sécurité de sa famille.

Agents à Alexandrie : Mazzetti et Wechsler, 3, rue Stamboul. — Tél. 64.24



SAPHIRO
Cigarettes
Coutarelli

OTIS

Ascenseurs et Monte-charges

Société Anonyme Italienne
Capital Social L. 6.000.000

Siège Social : Via Emanuele Gianturco - Naples

Agents à Alexandrie :

MOSSERI, CURIEL & Co. 7, Rue de la Gare du Caire
au Caire :
Angle Rue Emad el Dine et Rue de la Reine Nazli.

E. LINDI
AGENT GÉNÉRAL

LE CAIRE

3, Rue Manhaet el Kataba
Téléph. 54133

ALEXANDRIE

33, Rue Chérif Pacha
Téléph. 3439



La marque préférée des connaisseurs

ARNOTT'S

FAMOUS BISCUITS

Les Suisses en Palestine et en Syrie



Poète juif à l'honneur

Les Israélites de Terre Sainte viennent de célébrer, ces derniers jours, le 60ème anniversaire de la naissance de leur grand poète national, Mr. Bialik.

Le fameux écrivain est considéré par ses coreligionnaires comme le Goethe de l'hébreu moderne. Il est le barde de la race des Prophètes renouvelée à travers un exil de vingt siècles parmi les étrangers de la Diaspora.

Sous la plume, la langue de la Bible, ressuscitée par Eléazar Ben-Yehudah, devient comme une harpe mystérieuse. Il chante tous les aspects de la vie de son peuple. Sa production littéraire est vraiment prodigieuse. Mais c'est surtout dans le domaine de la poésie qu'il est regardé par tous comme le prince de la littérature moderne des Juifs.

Nouvelle loi pour la presse

Le Haut-Commissariat Britannique de Jérusalem vient de promulguer une nouvelle loi pour la presse, remplaçant celle en vigueur jusqu'à présent, qui était basée sur le Code Ottoman.

Parmi ses dispositifs, on remarque qu'il faut demander une permission préalable pour reproduire, même à la machine à écrire, des documents destinés à être distribués, qui ne soient pas de nature commerciale ou tout à fait privés.

En même temps, mérite d'être souligné un paragraphe qui déclare incapable à perpétuité de devenir éditeur d'un journal en Palestine quiconque ait été condamné à trois mois de prison, même si une telle sentence ait été provoquée tout simplement par un incident d'auto.

Découvertes archéologiques

L'une des plus remarquables découvertes de mosaïques dans d'anciennes synagogues de Palestine est celle faite à Hamat-Gadar (actuellement El-Hammé) sur la rive droite du Yarmouk, qui borde la Palestine, la Syrie et la Transjordanie.

Les fouilles ont été effectuées par une mission de l'Université Hébraïque de Jérusalem.

Tandis que quelques mosaïques du parterre sont brisées, la majeure partie est intacte et on y relève divers dessins. A proximité du sanctuaire se trouvent des lions, des cyprès, des fleurs et diverses figures géométriques.

Les inscriptions du parterre diffèrent de celles découvertes jusqu'ici dans d'autres anciennes synagogues en ce que, en plus des noms des donateurs, on y relève les sommes souscrites par chacun d'eux pour la construction du temple. Ces inscriptions présentent une importance particulière pour l'Histoire Juive, car elles indiquent aussi les noms des villes d'où proviennent les donations.

Capernaüm est mentionnée en particulier et c'est la première fois que le nom de cette ville est rencontré dans les inscriptions de cette époque.

Le Sionisme en Transjordanie ?

Depuis quelque temps, la presse arabe s'occupe, en la regardant comme une menace, de la possibilité que le Sionisme se propage aussi en Transjordanie.

Et le «Palastin» de Jaffa arrive même jusqu'à affirmer que l'Emir d'Aman, lui-même, serait entré en pourparlers avec une société juive en vue de lui louer pour une durée de 99 années à peu près de 50.000 mètres carrés de ses domaines personnels.

A Naplouse, au cours d'une réunion des Musulmans de la ville, on s'est occupé de la question et on a décidé d'envoyer une protestation au Haut-Commissariat Britannique en réclamant qu'il empêche avec une loi spéciale la vente des terrains arabes aux Sionistes, et une dépêche à l'Emir de Transjordanie, en le priant de démentir d'une façon catégorique les bruits qui courent à cet égard sur son compte.

Nouveaux timbres du désert

Le Gouvernement de la Transjordanie vient de décider la mise en circulation, à partir du premier février et pour la durée d'une année, d'une nouvelle série de timbres-poste, en vue de faire une propagande des sites les plus historiques du pays pour y attirer les touristes qui visitent le Proche-Orient.

Les nouveaux timbres reproduiront surtout les célèbres ruines archéologiques de Jérash, de Pétra, d'Ajloun, de Kérak, de Kérane et d'Amra. Il y aura aussi le portrait de l'Emir Abdullah de Amman et le pont Allenby du Jourdain.

Fin d'un schisme

Depuis quatre ans, l'Eglise grecque-orthodoxe de Syrie et du Liban était tourmentée par une crise intérieure qui avait fini dans une espèce de schisme avec deux Patriarches qui se réclamaient en même temps du Siège d'Antioche.

Malgré bien des tentatives, on ne réussit jamais à trouver une formule de compromis entre les deux partis en lutte.

La mort récente de Mgr. Haddad, un des deux antagonistes, vient de mettre fin à la pénible situation.

Mgr. Tahan, son rival, a été reconnu par tous le seul Patriarche de l'Eglise grecque-orthodoxe dépendant du Siège d'Antioche.

Les Chrétiens et le Gouvernement

Depuis quelques semaines, la presse musulmane de Palestine mène une campagne farouche contre les Chrétiens du pays, en les accusant de favoriser la politique impérialiste des nations occidentales. En même temps, elle réclame à haute voix du Gouvernement le renvoi d'un bon nombre de ses employés chrétiens pour les remplacer par des fidèles du Coran.

Devant cette nouvelle menace du fanatisme religieux et politique des Musulmans, les croyants de l'Evangile commentent à se demander si la Puissance Mandataire ne vas pas les sacrifier pour faire plaisir à la majorité de la population.

En tout cas, comme répondant à ces attaques, les Catholiques de rite latin viennent de tenir une réunion à Jérusalem dans laquelle ils ont élu un Comité de 12 membres chargés de préparer un projet d'organisation de leur Communauté pour mieux défendre les intérêts dans le domaine de la vie sociale et politique.

Il faut souhaiter que les Chrétiens de toute Confession forment un front unique dans toute la Palestine avec un organisme suprême capable de sauvegarder leurs droits communs vis-à-vis du Gouvernement et des autres Communautés. Et ceci est d'autant plus désirable que soit les Musulmans, soit les Juifs ont déjà un comité général de la sorte.

La création d'une fabrique de sucre à Haïfa

Un groupe de capitalistes arabes à la tête duquel se trouve Tahar Effendi Karaman, de la Société des Cigarettes de Haïfa, forme une société au capital de 60.000 livres pour la création d'une fabrique de sucre à Haïfa. Un groupe israélite avait précédemment fait un projet à cet effet, mais ce projet avait été abandonné par la suite. On dit que du capital tchécoslovaque est intéressé dans le nouveau groupe. Les importations de sucre en Palestine s'élèvent annuellement à environ 12.500 tonnes, provenant principalement d'Egypte, de Tchécoslovaquie, de Russie, de Hongrie et de Pologne.

Les relations commerciales entre l'Egypte et la Palestine

Un rapport du Consul d'Egypte

On sait que le gouvernement palestinien a toujours déployé de grands efforts en vue d'établir entre la Palestine et l'Egypte des rapports commerciaux basés sur la compréhension réciproque ainsi que sur l'amitié. A ce propos le consul d'Egypte en Palestine a envoyé un rapport au ministère des Affaires Etrangères, rapport dans lequel il dit qu'il a remarqué un certain relâchement dans l'entente qui a toujours régné entre les deux pays et cela à cause de l'interdiction d'entrer en Egypte imposée à certains produits palestiniens ainsi qu'à l'augmentation de la taxe de certains autres.

Le consul a ajouté que le Président du Comité chargé de trouver des débouchés aux produits palestiniens a approuvé une proposition de réunir quelques commerçants de Palestine afin de connaître leur point de vue à ce sujet.

Cette réunion a eu lieu effectivement en présence du consul d'Egypte et y ont assisté sept grands commerçants, des fonctionnaires de la section de l'Agriculture et M. Hussein Gayar, directeur de la Section des industries Agricoles à l'Administration du Commerce et de l'Industrie d'Egypte invité à l'occasion de sa visite à l'Exposition de Tel-Aviv.

La séance fut consacrée à la question de l'écoulement des produits palestiniens en Egypte et le préjudice subi par ces produits pour les raisons que nous avons énumérées plus haut.

Afin de prévenir des malentendus de cette sorte et de régler les relations commerciales des deux pays sur une base cordiale, il a été décidé de former une commission composée de membres égyptiens ainsi que de membres palestiniens.

Le Haut-Commissaire Britannique, en Palestine, n'a soulevé aucune objection au sujet de cette initiative. De son côté, le gouvernement égyptien, reconnaissant son utilité a décidé de se faire représenter dans cette commission par deux délégués.

La nouvelle ligne ferrée de Palestine

La commission désignée pour dresser les plans des terrains nécessaires à la construction de la nouvelle voie ferrée de «Port Fouad» à «Rommanas» a quitté le Caire, en vue de se rendre sur les lieux, pour procéder aux travaux d'arpentage.

Une grande partie de ces terrains, sera prise de la Compagnie du Canal, tandis qu'une autre, sera prise de la Municipalité de Port Fouad.



Adr. Télégraphique : "FASTOTEL" Téléphones : 30 et 31.

B. P. No. 529

Hôtel de 1er Ordre

100 Lits

20 Chambres de bain privées
Appartements privés

Chauffage Central et eau courante
chaude & froide dans toutes
les chambres

Restaurant - Bar - Salon de Thé

Cuisine et Service impeccables

Tous les après-midi et soirs
orchestre à corde



LA PLUS DEMANDÉE
NE PEUT ÊTRE QUE LA MEILLEURE

NABIL

La plus vendue des Cigarettes de LUXE

Dr. A. BUSTANY'S CIGARETTES Co.
CAIRO

JONA KUEBLER

Maison Suisse fondée en 1901

Siège : JAFFA P.O.B. 549, Tél. 421. — Branche : HAIFA P.O.B. 360, Tél. 207
COMMISSIONS — REPRESENTATIONS — CONSIGNATIONS — ASSURANCES
COMMISSARIAT D'AVARIES — AGENCE MARITIME.

Adresse Télégraphique : MARITIME.

Agent pour la Palestine de :

NESTLE & ANGLO-SWISS CONDENSED MILK CO., VEVEY
«HELVETIA» Compagnie Suisse d'Assurances contre l'Incendie. ST. GALL.
SVENSKA ORIENT LINIEN, GÖTEBORG (Suède).
NORDEUTSCHER LLOYD, BRÈME.
COX & KINGS (INSURANCE) LTD., LONDON.
COMPAGNIE FERMIÈRE DE L'ETABLISSEMENT THERMAL DE VICHY
CARPATINA S. A., BUCAREST.
THE SWEDISH MATCH CO.'S AGENCY FOR THE LEVANT, ALEXANDRIE ETC., ETC.,
Commissariat d'Avaries pour plus de 400 Compagnies d'Assurances

Pourquoi souffrir des maux de reins, RHUMATISMES, goutte, etc.
lorsque vous avez la guérison à portée de main à

l'Établissement Thermal

de

HELOUAN

Les meilleurs bains sulphureux du monde.

Prix très réduits.

DIMITRINO & C^o

Rois des Cigarettes de Luxe

Egypte

Le Caire

RESTAURANT KURSAAL

Prop. C. ANDROPOULOS

Rue Elfi Bey. — Immeuble "DIANA PALACE"

Téléphones : 59781 - 43384

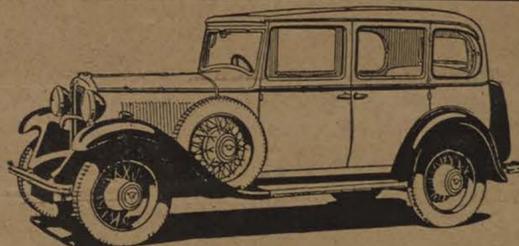
LE CAIRE

RESTAURANT — BRASSERIE

Menu complet à partir de P. T. 12.

SERVICE A LA CARTE

La plus riche cave de vins en Egypte



Hillman "WIZARD"
conduite intérieure
5 places L.E. 320.-
"The car of the
moderns".

Agent : Jacques M. de Botton

Salons d'Exposition : Palais de l'Automobile, 26, Boulevard Sultan Hussein

De l'entretien de votre voiture dépend sa durabilité :

Pour conserver votre voiture toujours en parfait état garez-la

au "PALAIS DE L'AUTOMOBILE"

26, Boulevard Sultan Hussein

Le plus grand et le plus moderne Garage d'Egypte. — Service à Domicile jour et nuit. — Ateliers de réparation dirigés par des mécaniciens expérimentés.

SULZER FRÈRES

Le Caire — Alexandrie



M/S "VICTORIA" au LLOYD TRIESTINO, à TRIESTE.

construit et équipé par les

CANTIERI RIUNITI DELL'ADRIATICO

à TRIESTE de Moteurs C.R.A. — SULZER de 17000 HP. eff.

«Aux délices»

29, Boulevard Rameh. - Phone 5431

Les meilleures pâtisseries

Les gâteaux les mieux réussis

LA PATISSERIE DES
VRAIS CONNAISSEURS



Préservez votre santé
en buvant

Les Eaux Gazoues
N. SPATHIS

la boisson saine et rafraîchissante
par excellence

Exigez tous la
**BIÈRE
BECK**

LA BOISSON IDÉALE DES
PAYS TROPICAUX

DANS
NOS COLONIES
SUISSES
D'ALEXANDRIE
ET DU CAIRE



A ALEXANDRIE

Société Suisse d'Alexandrie

Quand j'étais matelot...

La Conférence donnée mardi soir au Cercle Suisse par Mlle Marthe Oulie, sous les auspices du Cercle, avec le concours de la Fédération des Sociétés d'Avion, a été un très grand succès.

La conférencière, présentée par Mr. Landerer, Président, au très nombreux auditoire accouru pour l'entendre, nous entreteint de ses croisières en Méditerranée avec cette simplicité, cette bonne grâce, cette distinction de langage et de pensée qui font le charme des conférences de Mlle Marthe Oulie. L'érudition n'a pas tué chez Mlle Marthe Oulie un lyrisme qui pour être soigneusement maîtrisé n'en orchestrait pas moins tout son exposé et lui donne cette puissance de vie qui force non seulement l'attention mais souvent l'émotion. Procédant par touches légères, relevant d'un mot d'esprit, d'une anecdote amusante ce que le récit pourrait avoir de trop technique ou de monotone, la conférencière nous a associé aux joies et aux anxiétés d'un vagabondage aventureux sur la trace des mythes et des dieux.

Ce fut une évocation pleine de pittoresque et de poésie de la plus belle des croisières. Mlle Marthe Oulie nous a fait passer des souvenirs historiques et mythologiques à la vie patriarcale qui a cours encore dans ces îles où se perpétue un passé millénaire, pour nous ramener en terminant, au milieu de la flotte Anglaise rencontrée au hasard des pérégrinations maritimes du « Bonita ». L'heure s'écoula, trop rapide et trop courte au gré de tous ses auditeurs et Mlle Marthe Oulie dont la causerie eut pu emprunter pour épigraphe, le vers de Baudelaire :

« Homme libre toujours, tu chéris la mer ! »

peut être assurée de la gratitude et de l'admiration sympathique de tous ceux qui eurent le privilège de l'entendre.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

La Société Suisse d'Alexandrie se réunira en Assemblée Générale le Mardi 31 janvier 1933, à 9.15 p.m., au Cercle Suisse à Chatby.

Ordre du jour :

- Lecture du Procès-Verbal.
- Admission de Monsieur le Dr. Eric Zimmerli, présenté par MM. Reinhart & C. L. Burckhardt.
- Démissions de Mlle S. Rein, de Monsieur A. Muller et de Monsieur le Pasteur S. Mojon.
- Vente aux enchères des journaux.
- Divers.

P.S. — Le Comité espère que bon nombre de membres viendront à cette Assemblée afin de rendre plus intéressante la vente aux enchères des journaux.

Le Comité.

CLUB NAUTIQUE SUISSE

Assemblée Générale

Le Club Nautique Suisse se réunira en Assemblée Générale le mardi 31 Janvier 1933 de suite après celle de la S. S. A. avec l'ordre du jour suivant :

- 1 — Lecture du procès verbal de la dernière Assemblée.
- 2 — Admissions
- 3 — Démissions
- 4 — Divers

LE COMITÉ

TENNIS

Il est porté à la connaissance des joueurs de tennis qu'ils peuvent se procurer dès maintenant des carnets pour 1933, au prix de P.T. 160, soit auprès du Tennis Steward, soit auprès d'Ibrahim.

Il est en outre rappelé aux jeunes ainsi qu'aux dames et aux demoiselles que des carnets spéciaux ont été émis à leur intention au prix de P.T. 80.

Le Tennis Steward.

SOIRÉE FAMILIALE
Nous avons le plaisir d'informer les membres de la Société Suisse d'Alexandrie que nous avons organisé pour le Samedi 28 janvier, dès 9.30 p.m.

UNE SOIRÉE DANSANTE



à laquelle ils sont tous cordialement invités.

Le Comité.

P.S. — Les frais seront répartis entre les participants qui sont priés de bien vouloir s'acquitter de leur quote-part, soit P.T. 5, en retirant leur carte de contrôle.

Eglise Protestante d'Alexandrie

14 Rue de la Poste 14

Dimanche, 29 janvier, à 10 h. 15 a.m. Prédication française.

Jeudi, 2 février, à 6.30 p.m.

Assemblée Générale des membres de l'Eglise. L'ordre du jour en a été communiqué par circulaire et publié au dernier numéro du « Journal Suisse d'Egypte ». Une audition musicale sera organisée à l'occasion de l'assemblée générale.

Pour tous renseignements concernant actes pastoraux, instruction religieuse etc., prière de s'adresser au Pasteur E. WIDMER, 14, rue de la Poste, (Téléphone : 4249).

Protestantische Kirche Alexandrien. Sonntag, den 29 Januar, 10.15 a.m. Französischer Gottesdienst.

Donnerstag, den 2. Februar, 6.30 p.m.

Generalversammlung der Mitglieder der Kirchgemeinde. Die Traktandenliste ist auf dem Zirkularwege mitgeteilt und in der letzten Nr. des « Journal Suisse d'Egypte » veröffentlicht worden. In Verbindung mit der Versammlung wird ein Kirchenkonzert stattfinden.

Société Suisse d'Alexandrie

Le Secrétaire du Y.M.C.A. nous écrit ce qui suit :

« The Educational Committee of the Y.M.C.A. has asked me to inform you that in the desire of encouraging cooperation between the young men's societies of the city, and with especial friendly feelings towards your club, they have accorded a special reduction on fees for the classes of the Y.M.C.A. Evening School to the members of your club. Instead of paying the full fee of a non-member of the Y.M.C.A., members of your club will be given a reduction of P.T. 5 on every monthly payment, upon exhibition of their credentials. For example, in the English course, a member of your club would pay P.T. 30 per month for 12 lessons instead of P.T. 35, the regular price. May I request you to bring this matter to the attention of your members, and also remind you of the high standard of teaching and supervision in the Y.M.C.A. Evening School, already attested by a large enrolment of students from all parts of Alexandria. With cordial good wishes, I am Faithfully Yours, A. W. Boyd, Hon. Secretary. »

Nous nous faisons un plaisir de porter cette lettre à la connaissance de nos membres espérant leur rendre service.

Le Comité.

AU CAIRE

Eglise Evangélique du Caire

(Langue Française)

Dimanche 29 Janvier, 10 h. 15 Ecole du Dimanche, à 11 h. Culte et Prédication. — Mr. Rilliet.

CERCLE SUISSE DU CAIRE

BAL MASQUÉ.

Le grand bal masqué aura lieu dans la seconde quinzaine de février. Que chacun fasse dès aujourd'hui une abondante provision de gaieté pour cette fête qui est toujours le grand event de la saison. Que ce soit le triomphe de la fantaisie, de l'humour, du goût, de la grâce et de l'élégance.

Soirée Musicale au Cercle Suisse du Caire

Le Comité du Cercle a le plaisir d'annoncer qu'il a réussi à organiser une Soirée Musicale pour le 28 janvier 1933 à 9 heures précises, grâce au bienveillant concours de Mme F. Salib, Pianiste — Mme L. Kiwen-Bangerter, Soprano — Mme. Lehine-Feldmann, Piano, et de M. Ad. Menaszkes, Violoniste, Professeur au Conservatoire de Musique (J. Berggrün).

PROGRAMME

1. Albeniz — Sevilla. Mme F. Salib, pianiste.
 2. Liszt — La Leggierezza. Mme F. Salib, Pianiste.
 3. Francoeur-Kreisler — Chanson Louis XIII et Pavane. M. Prof. Ad. Menaszkes, violon.
 4. Sarasate — Romance Andalouse. M. Prof. Ad. Menaszkes, violon. Mme Salib, au piano.
 5. Puccini — Bohème « Mi chiamano Mimi » Mme Kiwen-Bangerter.
 6. Massenet — Le Cid « Pleurez mes yeux ». Mme L. Kiwen-Bangerter. Mme Lehine-Feldmann au piano.
 7. Martini — Andantino. M. Prof. Ad. Menaszkes, violon.
 8. Brahms — Valse. M. Prof. Ad. Menaszkes, violon.
 9. Tartini — Variations sur un thème de Corelli. M. Prof. Ad. Menaszkes, violon. Mme Salib, au piano.
 10. Moussorgsky — Hopak. Mme L. Kiwen-Bangerter.
 11. Verdi — Un ballo in Maschera. Mme L. Kiwen-Bangerter. Mme Lehine-Feldmann, au piano.
 12. Paganini — Liszt — La Campanella. Mme Salib.
 13. Fr. Schubert — Impromptu. Mme Salib.
- Piano de Concert « Pleyel » prêté gracieusement par la Maison Papiasian. Vu l'importance du programme on est prié de venir de bonne heure. Entrée gratuite pour les membres du Cercle. P.T. 10. — pour les non-membres.

Après le Concert — Sauterie habituelle.

Petites Annonces

Demandes d'emplois sont gratuites
Offres d'emplois 2,5
Divers (occasions, locations etc.) 2,5
Par 4 insertions : 10 0/0
Changements d'adresses P.T. 5
Chaque ligne comprend 40 lettres, chiffres ou signes les espaces séparant les mots comptent comme un signe.

Entre Nous.

TRIBUNE LIBRE

Nous rappelons au sujet de cette rubrique ce que nous écrivions l'année dernière à ce propos.

Le Journal Suisse publie et publiera n'importe quelle lettre qui, s'occupant de questions intéressant notre colonie, le fera avec tact, sans attaques personnelles ni grossièreté de ton.

La rédaction est responsable des articles parus dans le Journal. Elle exige de ses correspondants la garantie de leur nom mais par contre si ceux-ci préfèrent signer leurs articles d'un pseudonyme, la rédaction du Journal leur gardera le secret professionnel.

Pour l'Ecole Suisse du Caire

Dans l'article sur les Ecoles Suisses d'Egypte paru dans le dernier Bulletin, l'auteur a adressé des remerciements et des félicitations aux personnes qui se sont occupées de ces institutions. C'est très bien. Mais quand on adresse des remerciements aussi personnels que ceux contenus dans l'article en question, il faudrait remercier ceux et celles qui se sont intéressés à l'Ecole et non seulement les personnes les plus en vue.

J'avoue que j'ai été très désagréablement surpris de constater que cet article ne mentionne aucunement le Président du Comité de l'Ecole Suisse du Caire, Monsieur Oscar Gairing, qui est à la tête de ce Comité depuis la fondation de l'Ecole.

Homme de grand cœur et de dévouement, Monsieur Gairing a pris l'initiative de la création d'une colonie de vacances et c'est lui qui par ses démarches et ses interventions a réussi à mener à bien cette œuvre au plus haut point salubre pour notre jeunesse.

Une fois l'idée émise, d'autres en ont assumé la paternité !

Mais je le redis, c'est à Monsieur Gairing que revient l'honneur d'avoir fondé dans notre Ecole Suisse du Caire, les colonies de vacances.

Une autre personne qui mérite aussi toute la reconnaissance de notre Colonie Suisse du Caire, c'est Mademoiselle Léonie Gairing, qui pendant toute une année, a prêté son concours aussi bienveillant que tout a fait désintéressé à l'œuvre de notre Ecole.

Notre correspondant a raison et grand tort, tout à la fois. Raison de rendre hommage à Monsieur Gairing, dont le dévouement n'égale que la modestie ainsi qu'à Mlle Gairing, et grand tort, aussi s'il voulait compléter la documentation de M. René Gouzy, de ne pas rendre un hommage circonstancié à tous ceux et à toutes celles dont l'Ecole Suisse, est l'œuvre magnifique. Ces collaborations sont nombreuses. Monsieur René Gouzy, en écrivant dans la « Tribune de Genève » cet article sur l'Ecole suisse du Caire n'a pas voulu faire un panégyrique. Il n'a pas voulu qu'à rendre témoignage à une initiative digne d'estime et de sympathie. Si le bâtiment lui a caché quelques uns de ses ouvriers, il serait vain de lui en faire grief. Profitons simplement de l'occasion qui nous est donnée par notre correspondant, pour rendre à notre tour publiquement hommage à celle qui fut l'âme de l'Ecole du Caire et à qui celle-ci doit d'être aujourd'hui, Madame E. Trembley.

Son nom s'inscrit, de droit, au fronton de l'Ecole Suisse du Caire, en tête de celles et de ceux, auxquels l'Ecole est redevable de sa création et de son développement.

A propos d'une lettre de réclamation

Qu'il est donc difficile de contenter chacun et que nous sommes susceptibles en démocratie. La moindre critique semble une injure. A propos de la lettre publiée ici-même, dans notre dernier numéro, nous avons reçu quatre réponses toutes plus vives les unes que les autres. Est-il vraiment impossible de demeurer dans le domaine des faits et ne peut-on décidément éviter l'immédiate transposition en querelles de personnes ?

Le Journal Suisse ne peut se borner au rôle d'officier. La Critique est ingrate toujours, elle n'en est pas moins parfois, indispensable.

La protestation reçue et signée, toute question de personnalité mise à part, s'ajoutant à d'autres plaintes émanant aussi bien du Caire que d'Alexandrie, nous a paru mériter d'être prise en considération. Nous l'avons soigneusement dépouillée de tout ce qu'elle pouvait avoir d'agressivité inopportune.

Il ne s'agissait, en l'occurrence, en publiant cette lettre, non pas de mener une attaque, aussi stupide qu'injustifiée, contre un Comité auquel nous n'avons cessé de rendre hommage, pas plus que contre un membre du dit Comité, mais bien de protester contre une tendance d'esprit malheureusement trop généralisée, contre un manque de cordialité, de gentillesse et de sympathie qui n'a eu que trop souvent déjà l'occasion de se manifester dans nos Cercles et dont nous le répétons, à plus d'une reprise, des Suisses et des Suissesses, fraîchement accueillis, se sont plaints, non sans raison.

Nous publierons à ce propos dans notre prochain numéro la mise au point qu'a bien voulu nous envoyer le Président du Comité du Cercle du Caire et si désormais, tant au Caire qu'à Alexandrie on veille davantage à respecter les lois de l'hospitalité et de la fraternité confédérale, le débat soulevé, n'aura pas été inutile.

Oh! je voudrais tellement avoir un Kodak !



KODAK SIX-20
P.T. 275

Ce modèle est non seulement la création la plus moderne au point de vue construction et précision, mais aussi, avec ses belles lignes rehaussées de nickel et d'émail noir, une vraie pièce d'art d'une élégance et d'une beauté parfaites.

Papa Noël! donne moi un Kodak... ce serait mon plus beau cadeau.

Que de fois, dans mes excursions, pendant les vacances et même à la maison j'aurais eu l'occasion de prendre de belles photos.

Et puis, un Kodak est facile à manier, je suis certain de réussir des photos aussi jolies que celles qui ont gagné les concours et je les conserverai toujours dans un grand album.

“ K O D A K ”

Demandez au Caire

le KISCROQ

P. T. 1

Nouveauté

GROPPPI

JULES & HENRI FLEURENT

Maison fondée en 1878

42, Rue Madabegh - Le Caire - Téléph. 46389 - 59776.

ALIMENTATION GÉNÉRALE

Fruits, Primeurs, Boucherie, Volaille, Gibier, Huitres, Vins, Liqueurs, Eaux Minérales, Articles de Ménage.

Les limites de la graphologie

Il n'est sans doute aucune branche de l'activité humaine qui jouisse d'un prestige comparable à celui de la science. C'est pour cette raison que la graphologie a été prise au sérieux depuis le jour où des hommes tels que Pierre Gonet lui ont fait l'honneur de l'admettre parmi les sciences comme une branche de la psychologie expérimentale.

Cette consécration a eu plusieurs répercussions. Le public, d'une façon générale, « croit » maintenant à la graphologie, comme il croit à la science. Le résultat le plus étonnant est toutefois la mainmise d'un certain nombre de médecins, de neurologues et de psychiatres sur la graphologie. Avec un fervor qui leur fait honneur, ils se sont emparés de cette jeune science et, depuis quelques années, tentent d'en faire leur chose.

Il serait aussi ingrat que faux de nier les avantages techniques que leurs recherches et leurs travaux ont apportés à la graphologie, dont Crépieux-Jamin avait posé les bases il y a une cinquantaine d'années. La méthode du successeur de l'abbé Michon mérite pourtant d'être appelée scientifique, tant par sa classification des écritures en genres, espèces et familles que par son interprétation des formes graphiques.

Néanmoins les savants sus-mentionnés attaquent sinon les principes, du moins la terminologie et, partiellement, l'interprétation de cette méthode, qu'ils estiment périmées parce qu'appartenant à la scolastique et faisant partie de « cette psychologie élémentaire qui traîne dans le langage ». Ils désirent les remplacer par des termes et une interprétation scientifiques précis, qui ne sont malheureusement pas compréhensibles que pour ceux qui ont fait des études de médecine.

C'est ici qu'apparaît le fossé qui sépare la théorie de la pratique. La graphologie est-elle devenue une science à l'usage de quelques savants, ou est-elle un art que sont autorisés à exercer des psychologues avertis qui possèdent en outre le don d'interpréter les formes ?

Que l'on me comprenne bien; ce que j'appelle un psychologue averti, doit être un homme au courant de toutes les méthodes d'investigation modernes de l'âme humaine. Il doit, entre autres, connaître la psychanalyse et savoir se servir des acquisitions de cette méthode, tout en évitant — et en cela il se distinguera des psychanalystes — d'en employer la terminologie.

Il y a plus.

Toute science appliquée devient un art par le fait de son application. Tout art possède, d'autre part, sa technique scientifique. Cela paraît évident et pourtant les savants repugnent à passer de la théorie à la pratique, de ce qu'ils appellent un fait démontré scientifiquement à une interprétation qui, à leurs yeux, apparaît fantaisiste. C'est la raison pour laquelle les savants en question sont en train de limiter la graphologie, de l'amputer de ses attributs.

Pour un graphologue la méthode graphologique n'est que le moyen de parvenir de l'écriture au scripteur et de faire le portrait psychique de celui-ci. Ce qui lui importe, c'est de s'installer ni plus ni moins dans la conscience de la personne dont il étudie l'écriture. Cela paraît affreusement prétentieux; en réalité c'est moins difficile qu'on ne le croit, à condition que le graphologue soit objectif, exempt de toute passion dans son jugement, qu'il ait du savoir, de l'intuition, de l'im-

agination, de la culture et du cœur. Le problème de l'âme humaine est le même pour tous les hommes et cela malgré la diversité des tempéraments et des races. Les hommes souffrent, en définitive, tous pour la même raison, parce que toute souffrance est une angoisse et que la détresse provient d'une division intérieure. Or, tout être conscient tend normalement vers son unité.

Le graphologue fait en somme pour autrui ce que chacun fait ou devrait faire pour lui-même, un examen de conscience ou, si vous préférez, une mise au point de sa personnalité. Un bon portrait graphologique — tout comme un portrait à l'huile — place le sujet en face de lui-même, l'oblige à penser, à « se » penser. Il doit devenir conscient de son orientation d'esprit, de ses dons, de ses facultés et de ses moyens, de ses limites et enfin de son caractère et de sa personnalité. Cela est évidemment tout autre chose que de diviser un caractère en qualités et en défauts, que de dire qu'une personne est égoïste ou altruiste, jalouse ou indulgente, etc.

On le voit, si, théoriquement, les limites de la graphologie sont vite atteintes, il n'en est pas de même pour la pratique. Ce qui est certain, c'est que beaucoup de savants ont la tendance à étudier possédant une âme, virtuellement libre et capable de choisir son orientation d'esprit que comme un être complexe, vivant en fonction de la société. Ils l'observent au point de vue biologique, ils le considèrent comme un sujet d'observation clinique, tout comme ils étudient les mœurs des oiseaux ou des mammifères. Cette façon de soumettre l'homme à leurs investigations ne se concilie que très difficilement avec la conception ancienne, qui plaçait la dignité de l'homme au-dessus de tout. Je doute fort, pour ma part, que l'on puisse atteindre à la conscience de l'homme en mant sa liberté.

Quand dit-on que la graphologie proprement dite, il y a deux genres de portraits graphologiques. Le premier est celui qui s'adresse au scripteur lui-même, nous avons déjà dit ce qu'il doit être. Le second est celui adressé à un tiers. Il est évident qu'il y aurait de la part du graphologue une indiscrétion coupable à pénétrer dans ce cas aussi loin dans la personnalité de quelqu'un. Il est vrai que les portraits exécutés par les maîtres de la peinture sont terriblement indiscrets et révèlent, comme d'ailleurs le visage des personnes vivantes, leur secret à ceux qui connaissent le langage des formes. En réalité le nombre des physiognomistes est

si restreint, si infime que les « portraiturés » et les vivants ne risquent pas grand-chose. Il en est tout autrement du portrait graphologique qui décrit en mots précis le caractère et la personnalité d'un homme, car toute personne qui le lit peut le comprendre. C'est pour cela que le graphologue doit avoir infiniment de tact.

Il y a d'autres problèmes qui sont sans doute les plus difficiles à résoudre. Ce sont ceux qui touchent à la vocation, à la profession, au métier du scripteur. Il faut les connaître, car il est évident qu'un médecin a une manière de penser très différente de celle d'un ouvrier, d'un commerçant ou d'un avocat. Comment le graphologue pourrait-il « entrer » dans la personnalité du scripteur s'il n'a au moins une notion élémentaire de la profession de ce dernier ? Il existe une discipline scientifique, une discipline ecclésiastique, etc., dont il faut connaître les principes et le « climat » pour se faire une idée quelque peu précise de la pensée d'un savant, d'un ecclésiastique. Sans ces connaissances, le graphologue, même en décrivant d'une façon juste et précise le caractère d'un homme, restera toujours en dehors de la vie de celui-ci.

J'ai dit plus haut que la conscience humaine posait toujours les mêmes problèmes, mais il est certain qu'elle ne les pose pas de la même façon. On ne se rend généralement pas compte combien une certaine orientation de l'esprit acquise — ce qu'on appelle couramment la déformation professionnelle — influence non seulement l'esprit, mais le sentiment et les actes, de sorte qu'indépendamment des consciences individuelles, il existe des consciences formées par la profession, celle-ci crée, peu à peu, comme le langage, une sorte de convention. Connaître la pensée conventionnelle d'un homme, c'est déjà beaucoup, car c'est la voie qui permet de l'atteindre au delà des conventions.

On le voit, ce ne sont pas les difficultés qui font défaut dans cet art de la graphologie. Il exige le coup d'œil aigu et précis du praticien qui établit son diagnostic, l'envergure d'un esprit conscient de la destinée humaine; il exige aussi la bonté compréhensive. La graphologie a ses limites, mais ces limites sont autres et ailleurs que ne le pensent les profanes.

G.E. MAGNAT.

Pour voir beaucoup d'espoirs, il faut avoir beaucoup de souvenirs.

Miguel de Unamuno.



Hillman "MINX"
Conduite Intérieure
5 places L. E. 495
"La Reine
des
Petites Voitures"

Automobilistes ! - - - Du Nouveau en Egypte !

LA "NORDEUROPA"

Compagnie d'Assurances de Copenhague
vient de s'établir en Egypte et vous offre d'assurer votre auto aux conditions les plus avantageuses.
Grâce à la parfaite organisation de la "Nordeuropa" laquelle possède jusqu'à ses propres ateliers de réparations il vous sera assuré un service parfait.
Avant d'assurer votre auto renseignez-vous auprès de l'agent.

JACQUES M. DE BOTTON

14, Rue de France, Tél. 30-99 - 26, Bld. Sultan Hussein Tél. 3450.

Avez-vous essayé les nouveaux produits SHELL ?

SHELL CAR POLISH
pour nettoyer et faire
briller vos Autos.

SHELL FURNITURE
POLISH
pour vos meubles.



SHELL FLOOR POLISH
pour vos parquets.

SHELL HOUSEHOLD
OIL
pour tous besoins
dans la maison.

DE BONNE QUALITÉ ET EN MÊME TEMPS, TRÈS BON MARCHÉ.

BUHLER FRÈRES

Atelier de construction et Fonderies
à UZWIL (Suisse)

Installations de moulins automatiques
Silos & entrepôts

Installations de transports mécaniques & pneumatiques
machines pour fabriques de chocolat & pâtes alimentaires

Presses à imprimer DUPLEX

Bureau d'Alexandrie : 14, Rue Stamboul
B. P. 1622, Tél. 1180

Société Commerciale Belgo-Egyptienne

(S. A. E.)

Ancienne Maison J. GHYSELEN
4, Rue Chérif Pacha B.P. 654 ALEXANDRIE 8, Rue Cheikh Aboul Sebaa B.P. 127 LE CAIRE

Charbons - Engrais Chimiques
Dédouanages - Transports
Représentations Commerciales et Industrielles

La vie moderne

offre des dangers multiples qui font
de l'assurance une nécessité absolue,
reconnue d'une manière générale.

Pourquoi resteriez-vous, vous et les vôtres, plus
longtemps exposés aux risques qui sans
cesse vous guettent. Protégez-vous par des
Assurances Accidents et Vie
auprès de la

WINTERTHOUR

Société Suisse
d'Assurance contre les
Accidents

Société
d'Assurance sur la
Vie

Agents Généraux pour l'Egypte :
Reinhart & Co., Alexandrie, 7, Rue Adib - B.P. 997, Tél. 4797

Représentant au Caire :
Walter G. Maurer, 41, Rue Madabegh - B. P. 1999, Tél. 54424

La Mise En Vente Annuelle
chez

Messieurs
Davies Bryan & Co.

est actuellement en cours

On trouvera
dans tous les Rayons
de véritables occasions,
faisant partie du
stock régulier.

Une visite
est cordialement sollicitée.

Société Misr pour l'Exportation du Coton
(EX LINDEMANN)
ALEXANDRIE
Rue Stamboul, Immeuble Banque Misr
Boîte Postale 357

Adresse Télégraphique: "MILCOTON"

Correspondants :
LINDEMANN & Co.
Dresde (Saxe) Wienerstrasse, 40
Agents Généraux pour le Continent :
MERKLE & Co.
Bâle (Suisse) Kaufhausgasse, 2

La Fine Fleur

des Tabacs de Macédoine



IMPERATORE
c'est une KYRIAZI

18-20 P.T. 5 nel
18 grosses P.T. 6 nel

A. D. M.

CONTINENTAL CABARET

Rue Maghraby

Le Caire

Tél. 56617

Le rendez-vous
de minuit de
L'ELITE CAIROTE
Tous les soirs
attractions de tout
premier ordre et pour
la première fois
en Egypte

W. HOROWITZ
JOAILLER
Montres : Vacheron & Constantin
Genève International Watch Coy.,
Schaffhouse
26, Rue Chérif Pacha - ALEXANDRIE

The King George
Cigarettes Manufactory
specially hand made
sold by
George Kyriacou
4, Boulevard de Ramlieh Alexandrie /Egypt/

Suisses d'Egypte, pour un beau cadeau, adressez-vous au :

studio suisse racine
13, Rue Stamboul